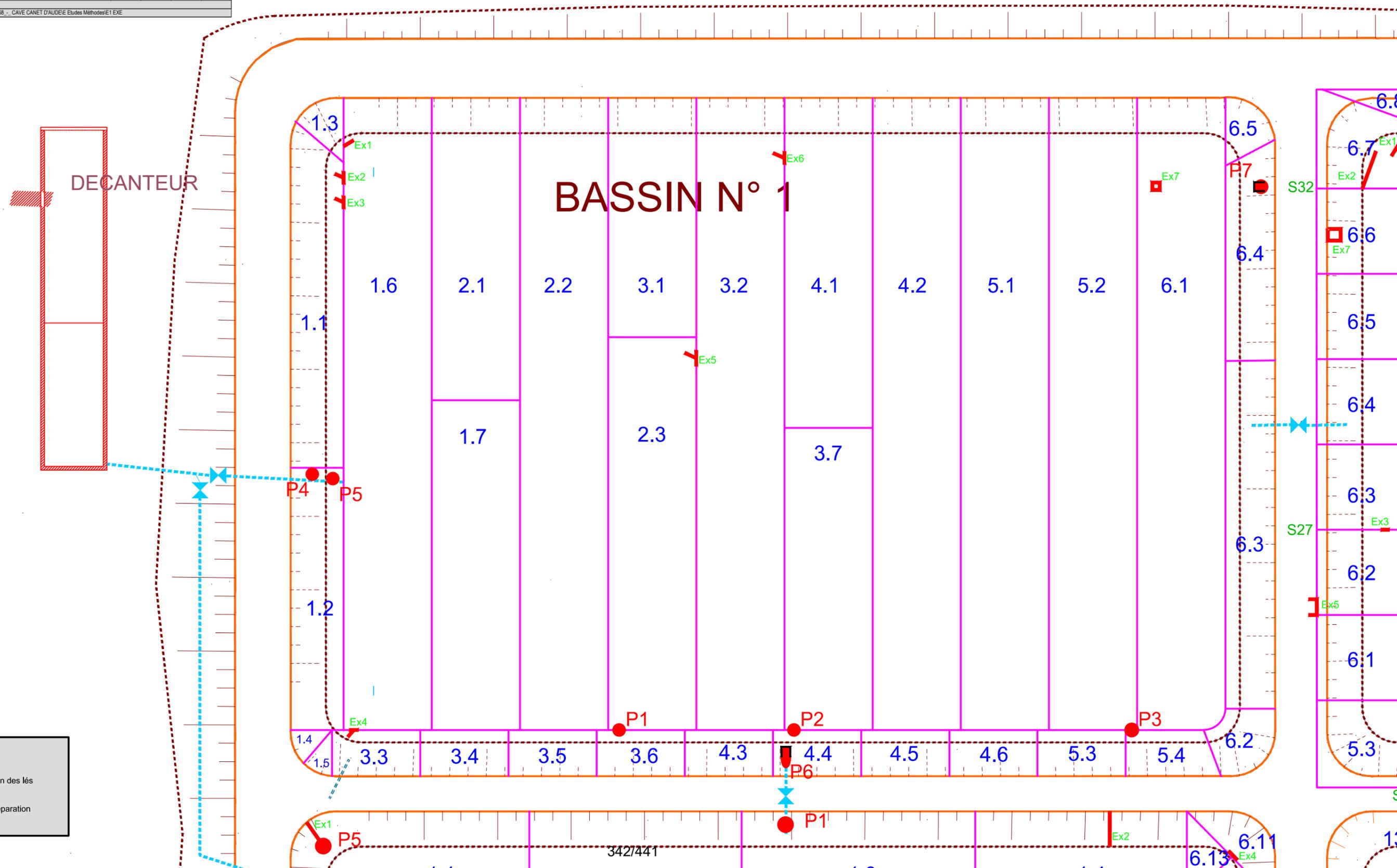


Plan de récolement PEHD
Bassin I



A	06/01/2022	Création		451-268	AGD	NL	VG
Indice	Date	Modifications / Observations	N° affaire	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	
Echelle: 1/250 ème							
Chemin d'accès : M:08 - TRAVAUXIET_SUD - 451 268 - CAVE CANET D'AUDE/Etudes Méthodes/E1 EXE							



LEGENDE

	Soudures
1.1	Numérotation des lés
	Extrusions
	Pièces de réparation
	Sortie tube

3427441

	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	25/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

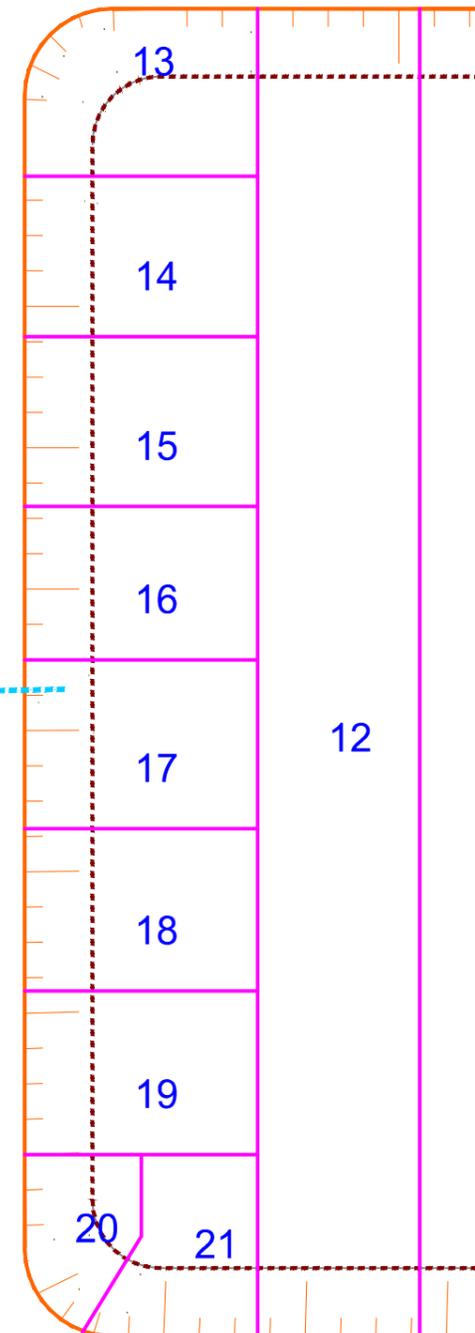
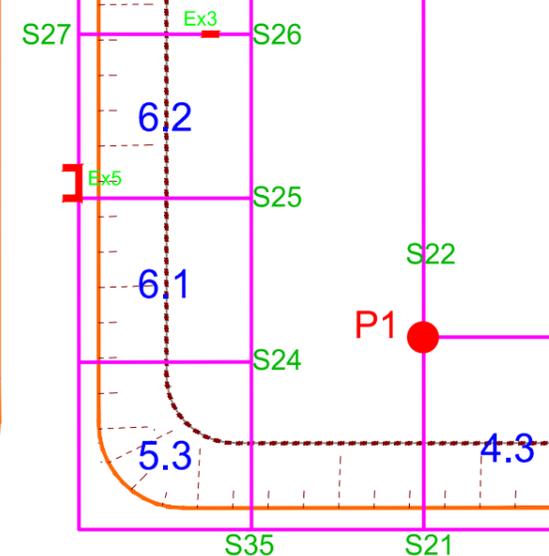
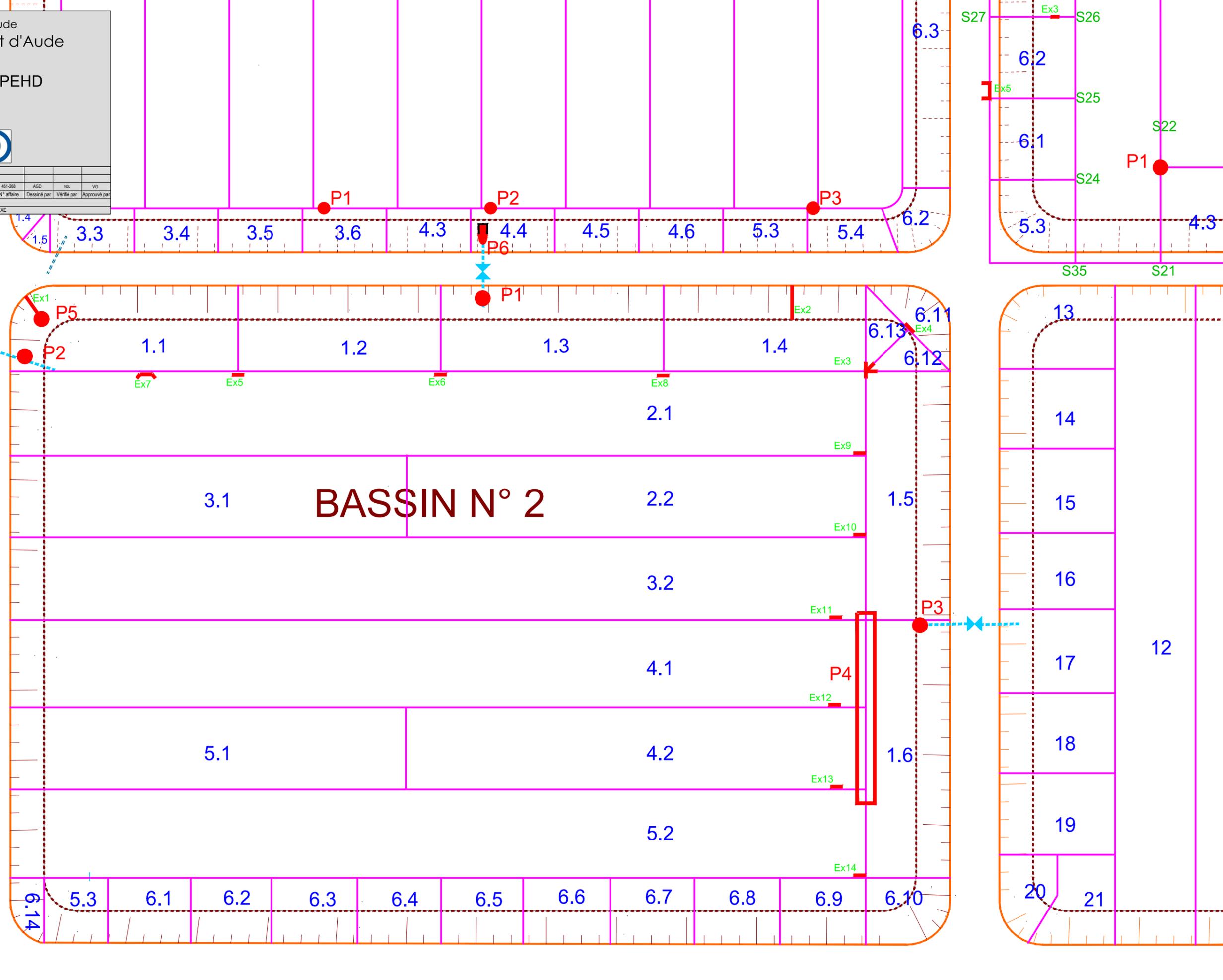
5.B - BASSIN 2

Plan de récolement PEHD
Bassin II



Indice	Date	Création	Modifications / Observations	N° affaire	AGD	NDL	VG
A	19/07/2021			451-268			
					Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par

Echelle: 1/250 ème
Chemin d'accès : M:08 - TRAVAUXIET_SUDI_451 268... CAVE CANET D'AUDE/IE Etudes Méthodes/E1 EXE



LEGENDE

	Soudures
1.1	Numérotation des lés
	Extrusions
	Pièces de réparation

	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	26/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

5.C - BASSIN 3

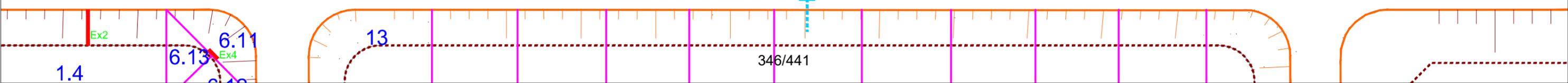
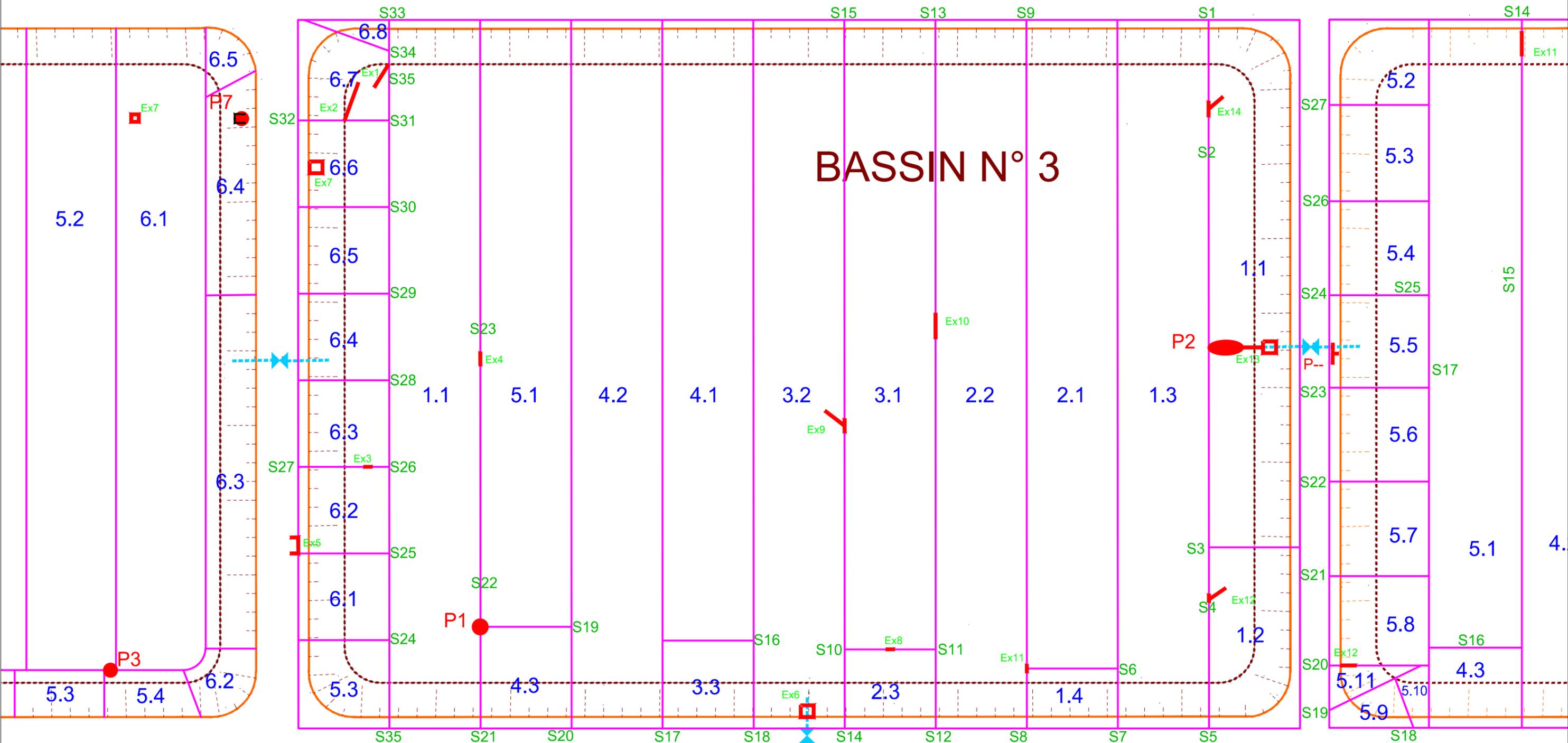
Plan de récolement PEHD
Bassin III



A	09/11/2021	Création		451-268	AGD	NL	VG
Indice	Date	Modifications / Observations	N° affaire	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	
Echelle: 1/250 ème							
Chemin d'accès : M:08 - TRAVAUXIET_SUD - 451 268 - CAVE CANET D'AUDE/IE Etudes Méthodes/E1 EXE							

LEGENDE

- Soudures
- 1.1 Numérotation des lés
- Ex27 Extrusions
- P2 Pièces de réparation



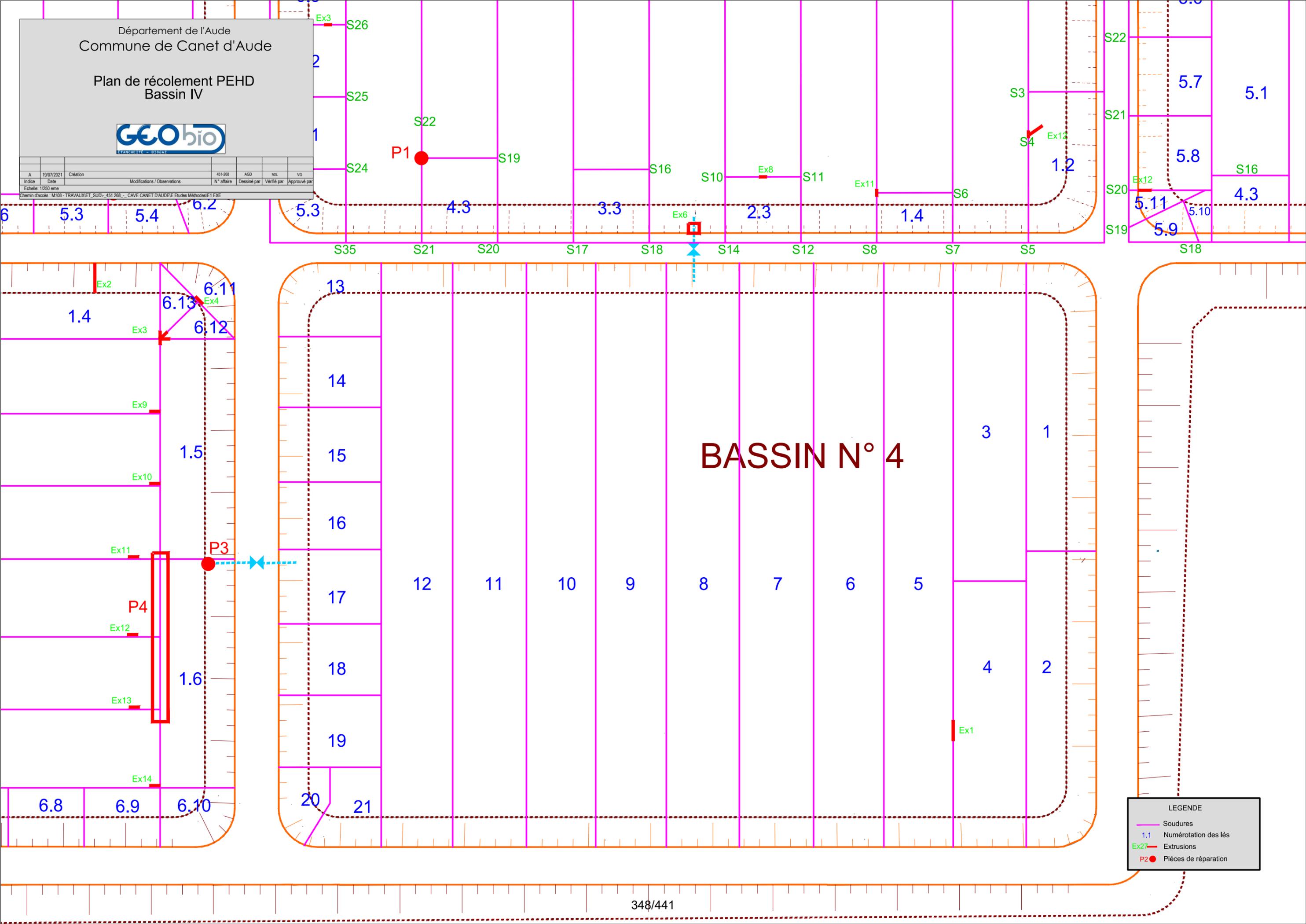
	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	27/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

5.D - BASSIN 4

Plan de récolement PEHD
Bassin IV



A	19/07/2021	Création		451-268	AGD	NL	VG
Indice	Date	Modifications / Observations	N° affaire	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	
Echelle: 1/250 eme							
Chemin d'accès : M:08 - TRAVAUXIET_SUD - 451 268 - CAVE CANET D'AUDE/IE Etudes Méthodes/E1 EXE							



LEGENDE

- Soudures
- 1.1 Numérotation des lés
- Ex27 Extrusions
- P2 Pièces de réparation

	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	28/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

5.E - BASSIN 5

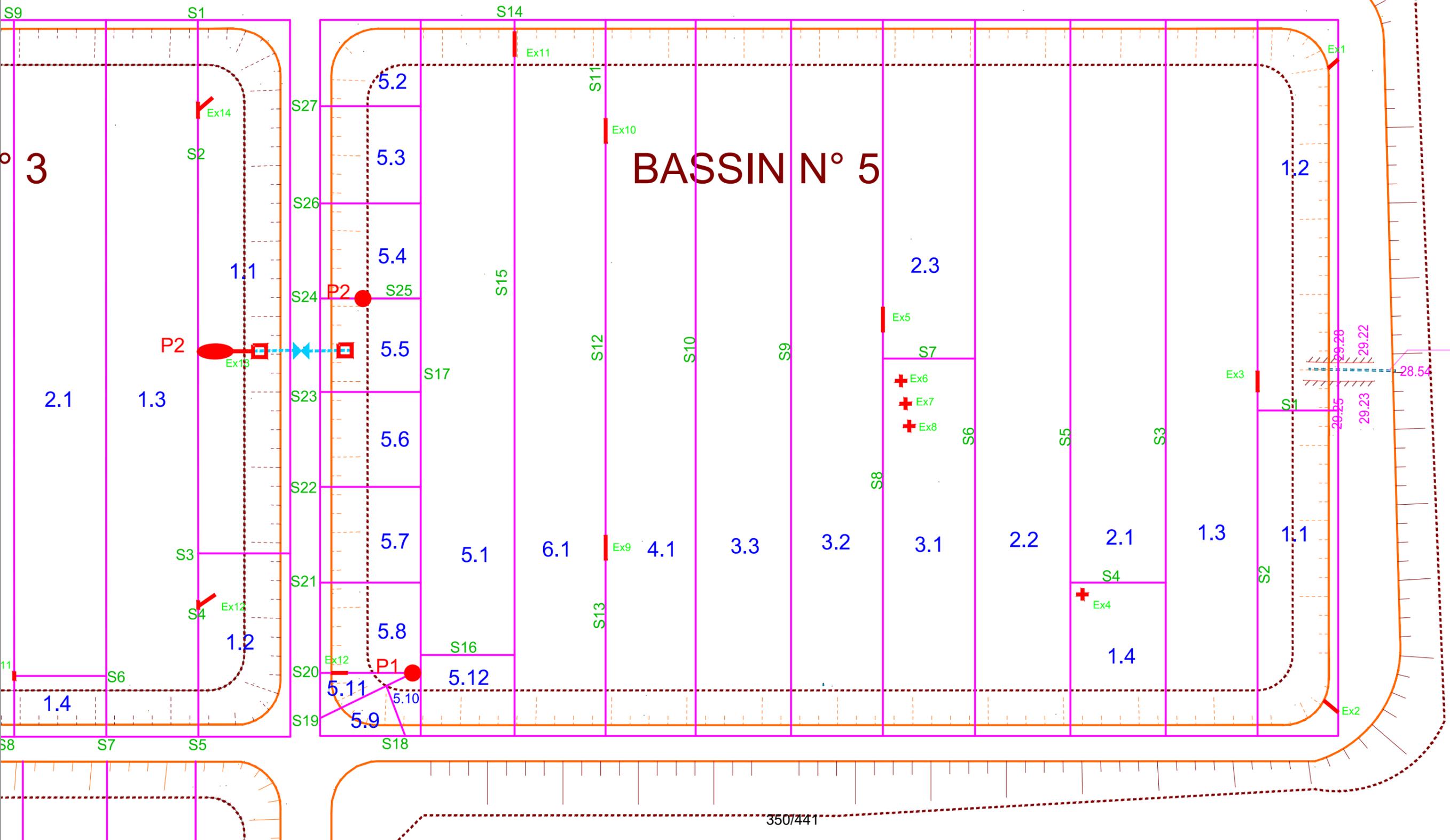
Plan de récolement PEHD
Bassin V



A	19/07/2021	Création	451-268	AGD	NL	VG
Indice	Date	Modifications / Observations	N° affaire	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
Echelle: 1/250 eme						
Chemin d'accès : M:08 - TRAVAUXIET_SUD - 451 268 - CAVE CANET D'AUDE/IE Etudes Méthodes/E1 EXE						

LEGENDE

- Soudures
- 1.1 Numérotation des lés
- Ex27 Extrusions
- P2 Pièces de réparation



	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	29/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

6. AGREMENTS ET FICHES TECHNIQUES DES FOURNITURES.

Référencé dans : 3SEQ_FDA_05

IDENTIFICATION DE L'AFFAIRE

Date d'établissement : N° Affaire : Fiche n° :

Intitulé du Chantier :

DESTINATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Ouvrage :

Partie d'ouvrage :

Phase :

Conformité Art. C.C.T.P. : Plan n° : Indice :

IDENTIFICATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Nom - Désignation :

Provenance - Fabricant :

Utilisation :

Notice technique : OUI NON

Spécifications - Norme : OUI NON

Procès verbal d'essai(s) : OUI NON

Echantillon : OUI NON

Références - Pièces jointes :

OBSERVATION DE L'ENTREPRISE

Nom Date : Visa :

VALIDATION AGREMENT MAITRE D'ŒUVRE

Agrément Accepté :
 Sous conditions :

Agrément Refusé :

Nom Date : Visa :

EVENT DE DEGAZAGE

POLYETHYLENE HAUTE DENSITE



APPLICATION TECHNIQUE

Event en PEHD (Polyéthylène Haute Densité), noir, stabilisé aux UV. Utilisé en point haut des ouvrages étanches pour évacuer le gaz qui pourrait se trouver sous l'étanchéité et provoquer des poches.



AVANTAGES

- Dégazage sous la géomembrane par effet « cheminée ».
- **Diamètre de la cheminée de 75mm** conformément aux règles d'applications : § 2.3.4.2. Fascicule 10 du CFG*.
- Chapeau permettant l'évacuation des gaz tout en **empêchant l'infiltration de l'eau météorique** et le passage des rongeurs.
- **Chapeau amovible** : la géomembrane peut être découpée au plus près de la taille de la cheminée pour un passage par le dessous de la membrane.
- **Nervures** assurant la stabilité de l'évent sur le support sous la jupe.

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques dimensionnelles	Valeur	Unité
Diamètre de la jupe	320	mm
Hauteur de l'évent	240	mm
Diamètre moyen de la cheminée	75	mm
Diamètre extérieur du chapeau	110	mm
Hauteur du chapeau	80	mm

Autre matière première possible : PVC, PP.

REMARQUES

L'évent sera combiné à une nappe drainante. Nous nous tenons à votre disposition pour vous proposer un géosynthétique de drainage adapté dans notre gamme: géospaceur nu ou avec 1 ou 2 filtre(s) et avec des mailles de capacités drainantes différentes. Tous nos produits de drainage sont fabriqués par extrusion.

CONDITIONNEMENT : Carton de 10 pièces.

* http://www.cfg.asso.fr/sites/default/files/files/publications/geomembranes_n10.pdf

Valeurs moyennes selon les tests faits à ce jour – des changements sont possibles à tous moment.

Agru Environnement France
info@agru.fr www.agru.fr

Référencé dans : 3SEQ_FDA_05

IDENTIFICATION DE L'AFFAIRE

Date d'établissement : N° Affaire : Fiche n° :

Intitulé du Chantier :

DESTINATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Ouvrage :

Partie d'ouvrage :

Phase :

Conformité Art. C.C.T.P. : Plan n° : Indice :

IDENTIFICATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Nom - Désignation :

Provenance - Fabricant :

Utilisation :

Notice technique : OUI NON

Spécifications - Norme : OUI NON

Procès verbal d'essai(s) : OUI NON

Echantillon : OUI NON

Références - Pièces jointes :

OBSERVATION DE L'ENTREPRISE

Nom FOLCO PLAZA

Date : 02/07/2021

Visa : FP

VALIDATION AGREMENT MAITRE D'ŒUVRE

Agrément Accepté :
 Sous conditions :

Agrément Refusé :

Nom Date : Visa :

Géocomposite de drainage SD3/2

1 GEOESPACEUR PEHD + 2 FILTRES NON-TISSE PP

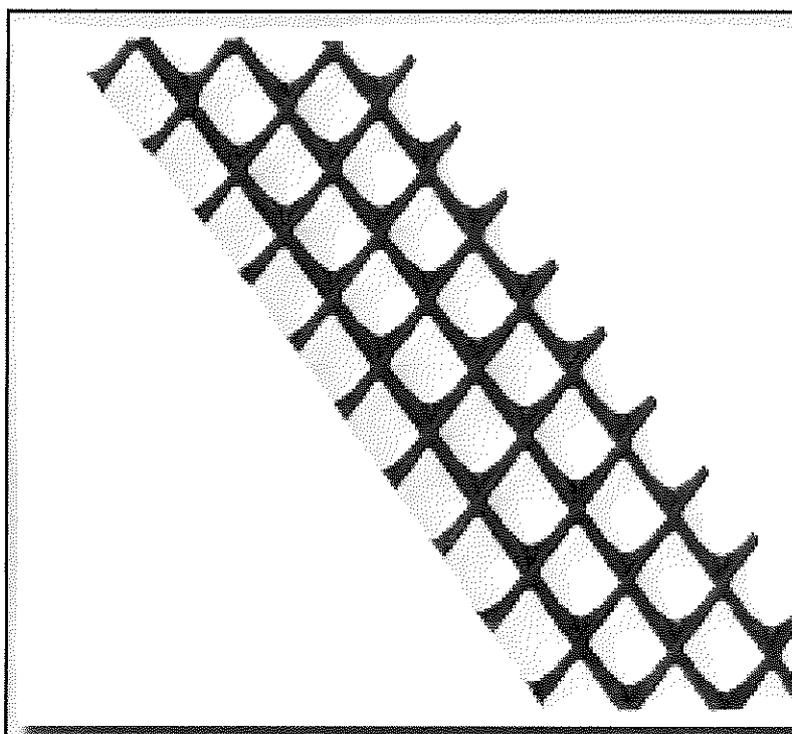
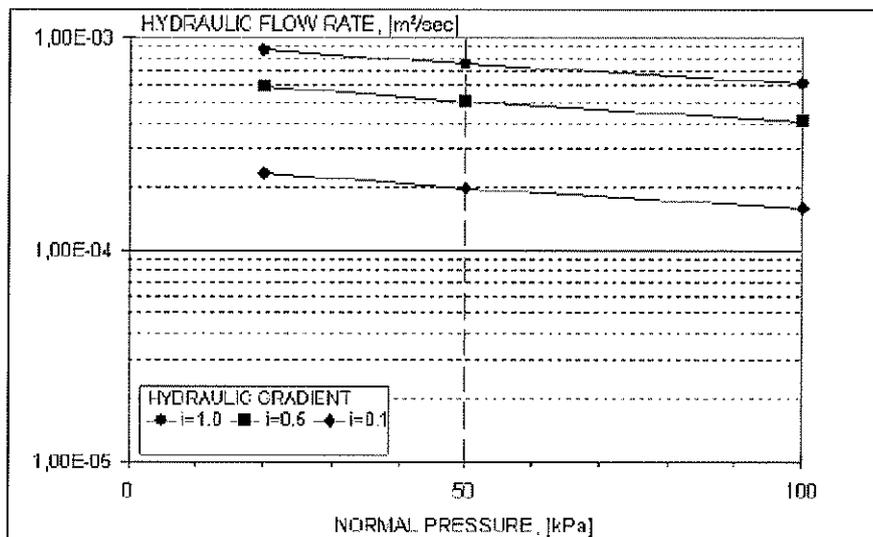


Les géocomposites de drainage **SD** sont composés d'une **géogrille drainante** et de deux géotextiles filtrants non-tissé. L'association des géotextiles (action drainante) et du géoespaceur (répartition des charges et action drainante) donne au géocomposite un rôle combiné de « filtre-drainage-protection ».

APPLICATIONS : centres d'enfouissement technique, structures enterrées, drainage de l'intrados, jardins et terrain de jeux, fondations de route, canaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	NORME	VALEUR NOMINALE	UNITE	NOTE
Polymère du géoespaceur		PEHD		
Polymère des géotextiles		PP		
Stabilisant UV		Noir de carbone		
CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES				
Épaisseur sous 20kPa	ISO 9863	4,5	mm	d
Largeur de rouleau		3,85	m	a
Longueur de rouleau		50,00	m	a
Diamètre de rouleau		0,57	m	a
Volume du rouleau		1,27	m ³	a
Poids brut de rouleau		110	Kg	a
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES				
Débit hydraulique				
i = 1 $\sigma_v = 20\text{kPa}$	EN ISO 12958	8,50 E-04	m ² /sec	b,c,d
i = 1 $\sigma_v = 50\text{kPa}$	EN ISO 12958	7,50 E-04	m ² /sec	b,c,d
i = 1 $\sigma_v = 100\text{kPa}$	EN ISO 12958	6,00 E-04	m ² /sec	b,c,d
Résistance en traction	EN ISO 10319	11	kN/m	a,b
Allongement maximal	EN ISO 10319	50	%	a,b
CARACTERISTIQUES DES GEOTEXTILES				
Masses surfaciques	EN ISO 9864	100	g/m ²	a
Porométrie	EN ISO 12956	0,09	mm	a

- a) Valeurs typiques
- b) Direction longitudinale
- c) En contact avec une surface de confinement en PEHD rigide
- d) Tolérance -10%



Ces résultats peuvent varier en fonction des géotextiles utilisés. Les données techniques indiquées ci-dessous sont issues de tests en laboratoire et ont une tolérance de 10%. Des changements sont possibles à tout moment sans avoir à en référer.



ÉTANCHÉITÉ - BIOGAZ

Enregistrement

Trame de demande d'agrément de Produits - Matériaux - Fourniture

Codification :
3SEQ_ENR_41

Indice	1.0
Création	02/02/2018
Page	1/1

Référencé dans : 3SEQ_FDA_05

IDENTIFICATION DE L'AFFAIRE

Date d'établissement : N° Affaire : Fiche n° :

Intitulé du Chantier :

DESTINATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Ouvrage :

Partie d'ouvrage :

Phase :

Conformité Art. C.C.T.P. : Plan n° : Indice :

IDENTIFICATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Nom - Désignation :

Provenance - Fabricant :

Utilisation :

Notice technique : OUI NON

Spécifications - Norme : OUI NON

Procès verbal d'essai(s) : OUI NON

Echantillon : OUI NON

Références - Pièces jointes :

OBSERVATION DE L'ENTREPRISE

Nom FOLCO PLAZA

Date : 02/07/2021

Visa : FP

VALIDATION AGREMENT MAITRE D'ŒUVRE

Agrément Accepté :

Sous conditions :

Agrément Refusé :

Nom Date : Visa :

Géocomposite de drainage SD4/120/2+

1 GEOESPACEUR PEHD + 2 FILTRES NON-TISSE PP

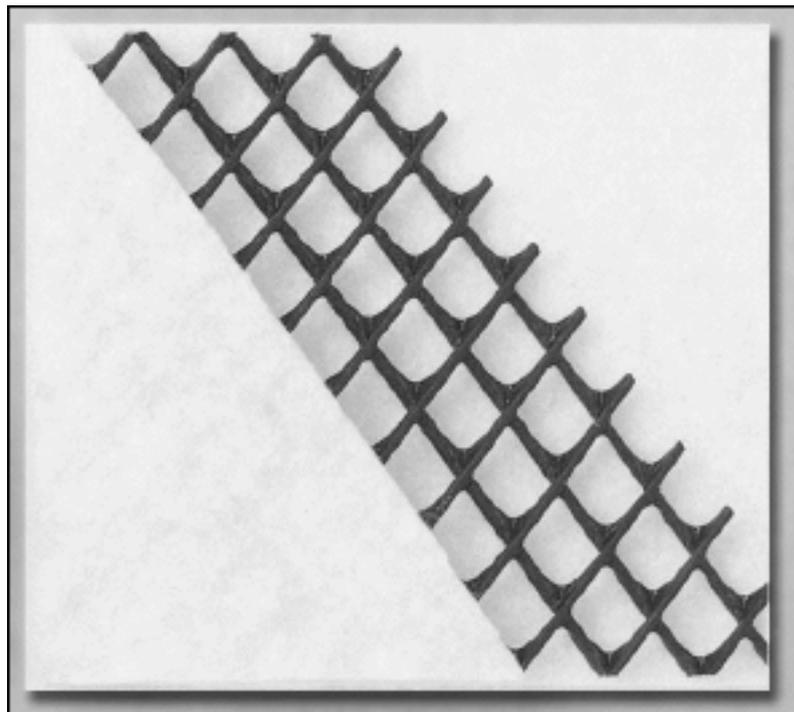
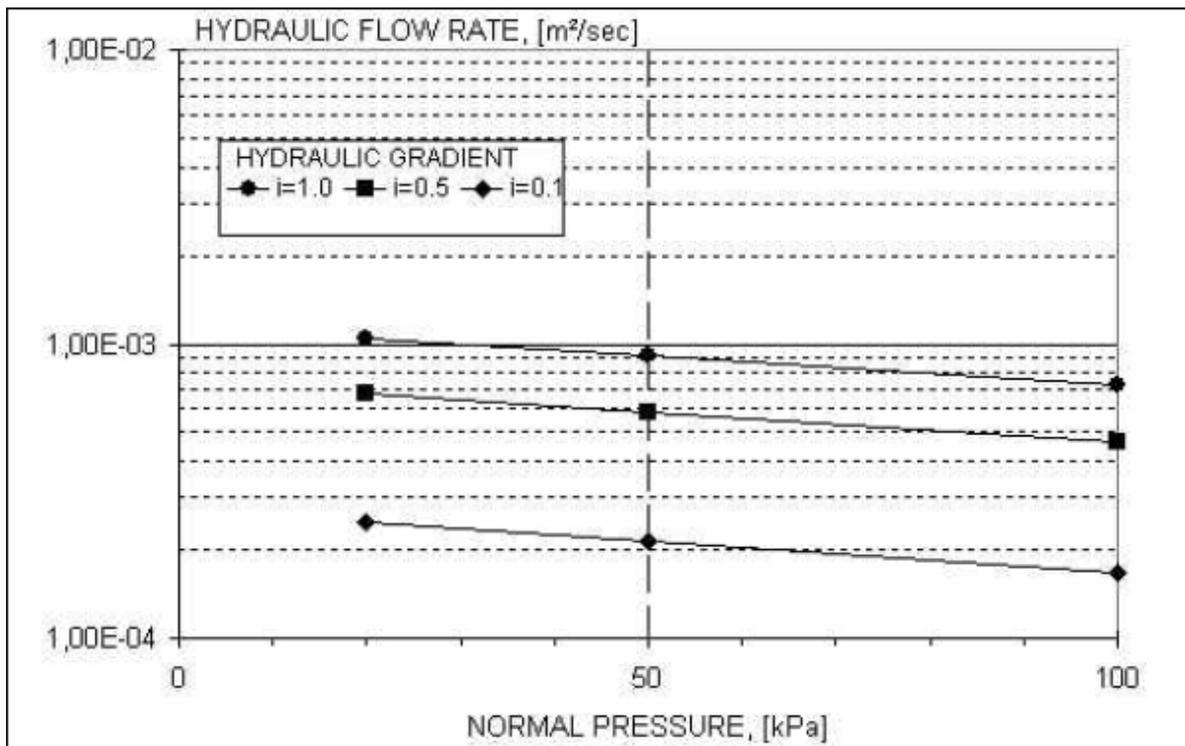


Les géocomposites de drainage **SD** sont composés d'une **géogrille drainante** et de deux géotextiles filtrants non-tissé. L'association des géotextiles (action drainante) et du géoespaceur (répartition des charges et action drainante) donne au géocomposite un rôle combiné de « filtre-drainage-protection ».

APPLICATIONS : centres d'enfouissement technique, structures enterrées, drainage de l'intrados, jardins et terrain de jeux, fondations de route, canaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	NORME	VALEUR NOMINALE	UNITE	NOTE
Polymère du géoespaceur		PEHD		
Polymère des géotextiles		PP		
Stabilisant UV		Noir de carbone		
CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES				
Epaisseur sous 20kPa	ISO 9863	5,0	mm	d
Largeur de rouleau		3,85	m	a
Longueur de rouleau		50,00	m	a,e
Diamètre de rouleau		0,63	m	a
Volume du rouleau		1,55	m ³	a
Poids brut de rouleau		132	kg	a
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES				
Débit hydraulique				
i = 1 $\sigma_v = 20\text{kPa}$	EN ISO 12958	1,00 E-03	m ² /sec	b,c,d
i = 1 $\sigma_v = 50\text{kPa}$	EN ISO 12958	9,00 E-04	m ² /sec	b,c,d
i = 1 $\sigma_v = 100\text{kPa}$	EN ISO 12958	7,25 E-04	m ² /sec	b,c,d
Résistance en traction	EN ISO 10319	23	kN/m	d,b
Allongement maximal	EN ISO 10319	35	%	a,b
CARACTERISTIQUES DES GEOTEXTILES				
Masses surfaciques	EN ISO 9864	120	g/m ²	a
Porométrie	EN ISO 12956	0,075	mm	a

- a) Valeurs typiques
- b) Direction longitudinale
- c) En contact avec une surface de confinement en PEHD rigide 2.0mm
- d) Tolérance -10%
- e) Autre longueur sur demande



Ces résultats peuvent varier en fonction des géotextiles utilisés. Les données techniques indiquées ci-dessous sont issues de tests en laboratoire et ont une tolérance de 10%. Des changements sont possibles à tout moment sans avoir à en référer.

Référencé dans : 3SEQ_FDA_05

IDENTIFICATION DE L'AFFAIRE

Date d'établissement : 02/07/2021 N° Affaire : 451268 Fiche n° : 3

Intitulé du Chantier : CANET D'AUDE

DESTINATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Ouvrage : Bassins 1,2,3,4,5

Partie d'ouvrage : Talus et fond de bassin

Phase :

Conformité Art. C.C.T.P. : Plan n° : Indice :

IDENTIFICATION DU PRODUIT - MATERIAUX - FOURNITURE

Nom - Désignation : GMB HD 2mm ASQUAL

Provenance - Fabricant : ATARFIL

Utilisation : Bassin

Notice technique : OUI NON

Spécifications - Norme : OUI NON

Procès verbal d'essai(s) : OUI NON

Echantillon : OUI NON

Références - Pièces jointes :

OBSERVATION DE L'ENTREPRISE

Nom FOLCO PLAZA

Date : 02/07/2021

Visa : FP

VALIDATION AGREMENT MAITRE D'ŒUVRE

Agrément Accepté : Sous conditions :

Agrément Refusé :

Nom : *Gantier* Date : 02/07/2021 Visa : *[Signature]*



**CERTIFICAT DE QUALITE
DES GEOMEMBRANES**

Nature de la décision : **Renouvellement**
 Valable du : **23/05/2019 au 23/05/2022 ⁽¹⁾**

ASQUAL certifie que la géomembrane
Désignation commerciale : **ATARFIL HD 2,0 mm**
 Marquée sur le rouleau : **ATARFIL HD 2,0 mm**
 Largeur maximale de production : **6,3 m**
Distributeur : **ATARFIL**
 Producteur : **ATARFIL**
 Adresse : **Ctra. de Córdoba, Km 429**
Complejo El Rey
E-18230 Atarfe GRANADA - SPAIN
E-18230 Atarfe GRANADA - SPAIN

Lieu de fabrication :

est conforme au Référentiel Technique "ASQUAL Géomembranes certifiées" version 14 du 17/05/2018.

PEHD		Valeur déclarée	Plage relative de variation à 95 % certifiée					
			Mini		Maxi			
Caractéristique descriptive	Epaisseur fonctionnelle (EN ISO 9863-1)							
	<input type="checkbox"/> Lisse (valeur moyenne) (mm)	2,00	2,00	2,00	2,12	2,12		
	<input type="checkbox"/> Valeur minimale individuelle (mm)	1,90						
Caractéristiques mécaniques	Poinçonnement statique (NF P84-507)							
	<input type="checkbox"/> Résistance (N)	730	657	-	-	-		
	<input type="checkbox"/> Déplacement (mm)	13,0	11,1	-	-	-		
	Traction unidirectionnelle (EN 12311-2)		SP	ST ⁽³⁾	SP	ST	SP	ST
	<input type="checkbox"/> Résistance au seuil d'écoulement (kN/m)	34,0	34,0	30,6	30,6	-	-	-
	<input type="checkbox"/> Déformation au seuil d'écoulement (%)	12,0	12,0	10,2	10,2	13,8	13,8	
	<input type="checkbox"/> Résistance à 250% déformation (kN/m)	25,0	25,0	22,5	22,5	-	-	

SP : Sens Production

ST : Sens Travers

		Valeurs mesurées
Caractéristique hydraulique ⁽²⁾⁽³⁾	Perméabilité aux liquides (NF EN 14150)	$< 10^{-6} \text{ m}^{-3} \cdot \text{m}^{-2} \cdot \text{j}^{-1}$
Soudabilité ⁽³⁾	Traction Pelage (NF P84-501 et NF P84-502-2)	Conforme à la résistance

Recommandations du producteur pour la réalisation des soudures (disponible sur demande auprès du producteur):

Matériaux d'apport : Barre de soudure et profile PEHD

Température : Intervalle entre 360 et 420°C, directement relié à la température de la pièce et la température de la géomembrane.

Les essais sont effectués suivant les normes citées complétées par le recueil des méthodes d'essais ASQUAL et ne correspondent pas aux conditions de chantiers

(1) Sous réserve des contrôles effectués par ASQUAL et sauf retrait, suspension ou modification. Annule et remplace tout certificat antérieur. Seul un produit estampillé du logotype ASQUAL et présent sur la liste disponible sur le site www.asqual.com peut se prévaloir du présent certificat.

(2) Cette caractéristique est mesurée sur la plus faible épaisseur de la famille.

(3) Cette caractéristique ne fait pas l'objet d'essais lors du renouvellement

Approuvé par le directeur
P.LEBON

La certification ASQUAL «Géomembranes» ne garantit pas l'adéquation du produit certifié aux contraintes techniques du projet. Cette mission incombe aux concepteurs qui, après dimensionnement de leurs besoins, spécifient les produits adéquats aux chantiers, sur la base de leurs caractéristiques techniques. Il appartient au concepteur d'assurer pleinement sa mission et de déterminer les performances requises pour l'application considérée, pouvant justifier l'emploi de produits spécifiques. De fait, l'ASQUAL, ne pourra être tenue responsable de désordres consécutifs à une inadéquation entre le produit certifié et son usage ou sa mise en œuvre. Il est recommandé aux concepteurs de se référer au fascicule 10 du CFG.



ASQUAL LE PROGRÈS PAR LA QUALITÉ CERTIFIÉE

14, rue des Reculettes - 75013 PARIS

01 55 43 07 20

www.asqual.com - info@asqual.com

Association Qualité sans but lucratif

	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	35/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

7. BSD DE LA DEPOSE DE L'ANCIEN DEG

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B1	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : 1111 1111 1111 NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :



- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 1111 SUEZ RV Méditerranée NOM : Agence LRE - Exploitation DI Adresse : 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. : Fax : Tél. +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59 Mél : SIRET 712 620 715 00169 Personne à contacter : T. Harana	Récépissé n° : 006.17 Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : 27/07/2021 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : / /	Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux GEObio Tél. 04 67 15 90 50
---	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 1111 1111 1111 1111 11 NOM : Adresse : Personne à contacter : Quantité réelle présentée : tonne(s) Date de présentation : 27/07/21 27980 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Date : 27/07/21 Tél. +33 (0) 4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0) 4 68 41 07 98 RCS 712 620 715	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D8 Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 27/07/21 Signature et cachet : SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. +33 (0) 4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0) 4 68 41 07 98 RCS 712 620 715
---	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : 1111 1111 1111 1111 11 NOM : Adresse :		Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :
---	--	--

Bon de pesée n° LMB1219101

27/07/2021 08:03 08:18 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Buillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991299

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .

/12 620 715 00151

/12 620 715 00 167

Véhicule :

Client :

Conteneur : BRSMA4/FE924DR

Dossier : B011-CLT

0

Remorque :

Certificat :

RD: D5 -4

Poids brut :

Tare : 16,820 T / 38762 Entr

Poids net : 13,840 T / 38799 Sort

Volume : 2,980 T

 suez

Produit

Code N.E.D. A100ST. /

Quantité : 100199 / Déch. inorganiques de combustion ND

Producteur :

Prix unitaire : 2,980 T

Destinataire : GED B10

Total H.T. :

Transporteur :

Taxe :

Origine : MAUFFREY OCCITANIE

T.V.A. :

Installation : 34-Hérault

Net à payer :

Alvéole : Stockage K2

Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Agandice

RG/LANK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

RICARD

364/441

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B2 121 9138	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right; font-weight: bold;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : 111 111 111 NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 111 111 111 NOM : SUEZ RV Méditerranée Adresse : Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. : Tél. +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59 Mél : Personne à contacter : SIRET 111 620 715 00169	Récépissé n° : 006. 17 Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : 27/07/2020 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : / /	Signature et cachet : Conducteur de travaux GEObio Tél. 04 67 15 90 50
---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 111 111 111 111 111 111 NOM : Adresse : 712 620 715 0 016 9 SUEZ RV MEDITERRANEE ISDND LAMBERT Personne à contacter : Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Quantité réelle présentée : 4 tonne(s) Date de présentation : 27/7/20 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Date : 27/7/20 Adresse : 11100 NARBONNE - France	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D5 Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 27-7-20 Signature et cachet :
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'un traitement aboutissant à des déchets dans une autre rubrique identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : RCS 712 620 715 Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : 111 111 111 111 111 111 NOM : Adresse :	

Bon de pesée n° LMB1219138

27/07/2021 09:29 09:48

ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991299

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .

712 620 715 00151

712 620 715 00 167

Véhicule :

Client :

Conteneur : BRSMA4/FE924DR

Dossier : B011-CLT

Remorque :

Certificat :

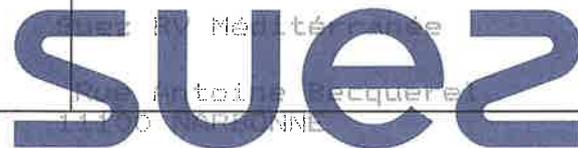
RD: D5 -4

Poids brut :

Tare : 17,440 T / 38791 Entr

Poids net : 13,780 T / 11446 TRI

Volume : 3,660 T



Produit

Code N.E.D. A100ST. /

Quantité : 100199 / Déch. inorganiques de combustion ND

Prix unitaire : 3,660 T

Total H.T. :

Taxe :

T.V.A. :

Net à payer :

Producteur :

Destinataire : GED B10

Transporteur :

Origine : SUEZ RV Méditerranée Narbonne Ent

Installation : 34-Hérault

Alvéole : Stockage K2

Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Agandine
RICARD

NO/LANK? LAMBERT-K2-SITA BUD

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B3 122 0739	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right; font-weight: bold;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s) 4260	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : Département : NOM : Adresse : Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : NOM : Adresse : SUEZ RV Méditerranée Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : SIRET 712 620 715 0016 9	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : Signature : 11785 NARBONNE Cedex Tél. +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59 <input type="checkbox"/> Transport national (cadres 20 à 21 à remplir)
--	---

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 19/08/2021	Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux Tél. 04 67 15 90 50
---	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : NOM : Adresse : 712 620 715 0016 9 Personne à contacter : SUEZ RV MEDITERRANEE ISDND LAMBERT Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Cedex Quantité réelle présentée : 4260 tonne(s) Date de présentation : 31/8/21 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Signature et cachet : Date : 31/8/21 Tél. +33 (0) 4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0) 4 68 41 07 98	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : DS Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Date : 31/8/21 Signature : LOUIS PINTO Tony SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. +33 (0) 4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0) 4 68 41 07 98
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : Personne à contacter : NOM : Tél. : Fax : Adresse : Mél :	

Bon de pesée n° LMB1220739

09/08/2021 08:17 08:34 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guilibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BRSMA9/FC553DC
Remorque :
Poids brut : 17,580 T / 40148 Entr
Tare : 13,320 T / 40088 Sort
Poids net : 4,260 T
Volume :

Client :
Dossier : B011-CLT
Certificat : RD: D5 -4

Suez RV Méditerranée
suez
Suez - 1100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 4,260 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BID
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Stockage K2
Alvéole : L4 C1 A2
Non valoris. :

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Arandine
R12400

ROYLANKE LAMBERT-K2-SITA SUD

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B4 1220786	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant): Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right; font-weight: bold;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR	
8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : SUEZ RV Méditerranée Adresse : Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. : 11785 NARBONNE Cedex Mél : Tél. +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59 Personne à contacter : SIRET 712 620 715 00169	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 9 / 08 / 09	Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux GEObio Tél. 04 67 15 90 50
--	---

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : 712 620 715 0016 9 Adresse : SUEZ RV MEDITERRANEE ISDND LAMBERT Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Personne à contacter : 11100 NARBONNE Quantité réelle présentée : 9,8 / 21 tonne(s) Date de présentation : 9 / 8 / 09 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : LO PINTO Tony Date : 9 / 8 / 09	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : D5 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO PINTO Tony Date : 9 / 8 / 09 Signature et cachet : LO PINTO Tony SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. 04 67 15 90 50
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n° 12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

Bon de pesée n° LMB1220784

09/08/2021 09:44 10:15 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .

712 620 715 00151

712 620 715 00 169

Véhicule :

Client :

Conteneur : BRSMA9/FC553CC

Dossier : B011-CLT

Remorque :

Certificat :

RD: D5 -4

Poids brut :

Tare : 16,520 T / 40187 Entr

Poids net : 13,760 T / 11679 TRI

Volume : 2,760 T



Produit

Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange

200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :

Producteur :

Prix unitaire : 2,760 T

Destinataire : GEO BID

Total H.T. :

Transporteur :

Taxe :

Origine : MAUFFREY OCCITANIE

T.V.A. :

Installation : 11-Aude

Net à payer :

Alvéole : Stockage K2

Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mc
DERMAX

B0/LANK2 LAMBERT-K2-BITA SUD

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B5 <i>122 10 M</i>	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Non soumis à l'ADR	
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : T. Harana	Récépissé n° : Département : Limite de validité : SUEZ Mode de transport : Date de prise en charge : 10/06/2021 Agence LRE - Exploitation DI Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11700 NARBONNE Cedex <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>) Tél. : 04 68 41 30 26 - Fax : 04 68 41 07 98
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 10/06/2021	Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux GEObio Tél. 04 67 15 90 50
---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition de l'installation de destination N° SIRET : SUEZ RV MEDITERRANEE ISOND LAMBERT NOM : SUEZ RV MEDITERRANEE Adresse : Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE LO-PINTO Tony Personne à contacter : Quantité réelle présentée : 8,219 tonne(s) 440 Date de présentation : 10/06/2021 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : CAPOVILLA Signature et cachet : SUEZ SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. +33 (0)4 68 41 30 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : B5 Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 10/06/2021 Signature : SUEZ SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. +33 (0)4 68 41 30 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98
---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	
---	--

Bon de pesée n° LMB1221011

10/08/2021 13:45 13:59 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BRSBF9/FK024KG
Remorque :
Poids brut : BRO750/BH592PB
Tare : 23,380 T / 40388 Entr
Poids net : 13,940 T / 40331 Sort
Volume : 9,440 T

Client :
Dossier : B011-CLT 0
Certificat : RD: D5 -4

SUEZ RV Méditerranée
SUEZ Environnement
11100 NARBONNE



Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 9,440 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BIO
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAK

B0/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

372/441

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B6 <i>1221015</i>	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Non soumis à l'ADR	
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : T. Harana	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : 10/08/2024 Signature : SUEZ RV Méditerranée Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Bequerel - CS 17216 <input type="checkbox"/> Transport maritime (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Transport terrestre (<i>Cadres 22 à 25 à remplir</i>) SIREN : 11785 NARBONNE Cedex Tél. : 04 68 42 69 60 Fax : 04 68 42 69 60
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 10/08/2024	Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux GEObio Tél. : 04 67 15 90 50
---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : SUEZ RV MEDITERRANEE ISOND LAMBERT NOM : Adresse : Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Personne à contacter : LO-PINTO Tony Quantité réelle présentée : 8 21 tonne(s) Date de présentation : 10/08/2024 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11000 NARBONNE - France Tél. : +33 (0)4 68 41 36 26 Fax : +33 (0)4 68 41 07 98 Date : 10/08/2024 RCS 712 620 715	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 10/08/2024 Signature : SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. : +33 (0)4 68 41 36 26 Fax : +33 (0)4 68 41 07 98 RCS 712 620 715
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

Bon de pesée n° LMB1221015

10/08/2021 14:53 15:06 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BR5BF9/FK024KG
Remorque :
Poids brut : BR0750/BH592PB
Tare : 22,440 T / 40395 Entr
Poids net : 13,440 T / 40335 Sort
Volume : 9,000 T

Client :
Dossier : B011-CLT
Certificat : RD: D5 -4

 **SUEZ**
SUEZ RV Méditerranée
11100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 9,000 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BIO
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAK

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B7	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : <u>343 133 344 0005 5</u> NOM : <u>GEObio</u> Adresse : <u>ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER</u> Tél. : <u>04.67.15.90.50</u> Fax : <u>04.67.08.37.10</u> Mél : Personne à contacter : <u>Nicolas de LAMOTTE</u>	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : <u>807 826 573 0001 4</u> NOM : <u>ECOPOLE LAMBERT</u> Adresse : <u>Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE</u> Tél. : <u>09.69.32.10.10</u> Fax : Mél : Personne à contacter : <u>M. Hernandez</u> N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : <u>20 03 01</u> Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : <u>DNDAE</u>	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : <u>1</u>	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <u>4</u> tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : <u>T. Harana</u>	Récépissé n° : Département : Limite de validité : SUEZ Mode de transport : Date de prise en charge : <u>12/08/2011</u> Signature : <u>[Signature]</u> Agence LRE - Exploitation DJ 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. : <u>04 68 42 69 69</u> Fax : <u>04 68 42 69 69</u> <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>cadres 20 et 21 à remplir</i>)
--	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : <u>de LAMOTTE</u> Date : <u>12/08/2011</u>	Signature et cachet : <u>Nicolas DE LAMOTTE</u> Conducteur de travaux
---	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : <u>712 620 715 0016 9</u> NOM : <u>SUEZ RV MEDITERRANEE (SDND) LAMBERT</u> Adresse : <u>Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE</u> Personne à contacter : <u>LO-PINTO Tony</u> Quantité réelle présentée : tonne(s) Date de présentation : <u>12/18/21</u> Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : <u>[Signature]</u> Signature et cachet : SUEZ Date : <u>12/18/21</u> SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE France Tel. +33 (0)4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98	11. Réalisation de l'opération Code D/R : <u>D5</u> Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : <u>LO-PINTO Tony</u> Date : <u>12/18/21</u> Signature et cachet : SUEZ SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE France Tel. +33 (0)4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : RCS <u>712 620 715</u> N° SIRET : <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse :	

Bon de pesée n° LMB1221217

12/08/2021 08:05 08:24 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BRSEF9/FK024KB
Remorque :
Poids brut : RESL99/SQULET
Tare : 22,100 T / 40571 Entr
Poids net : 14,060 T / 40500 Sort
Volume : 8,040 T

Client :
Dossier : BO11-CLT
Certificat : RD: D5 -4

 **suez**
Suez Méditerranée
Suez Antoine Besquere
11100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 8,040 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BIO
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Amandine
RICARD

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

376/441

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B8	
122-1262	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	
2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 L Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Non soumis à l'ADR	
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonnes(s) 8 T 660	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : Département : NOM : Adresse : Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : Département : NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : T. Harana	
Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : 12/08/2021 Signature : Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11000 NARBONNE Cedex <input type="checkbox"/> Transport multimodal (cadres 26 et 27 à remplir) N° SIRET : 112 620 15 00169	

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 12/08/2021 Signature et cachet : Nicolas DE LAMOTTE Conducteur de travaux Tél. 04 67 15 90 50	
--	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 712 620 715 0016 9 NOM : SUEZ RV MEDITERRANEE ISDND LAMBERT Adresse : Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Personne à contacter : LO-PINTO Tony Quantité réelle présentée : tonne(s) Date de présentation : 12/18/21 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Date : 12/18/21 Signature et cachet : SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France	
11. Réalisation de l'opération Code D/R : D5 Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 12/18/21 Signature et cachet : SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France	
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) Traitements prévus (code D/R) : N° SIRET : Personne à contacter : NOM : Tél. : Fax : Adresse : Mél :	

Bon de pesée n° LMB1221262

12/08/2021 09:38 09:55 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BRSBF9/FK024KG
Remorque :
Poids brut : RESL99/SOULET
Tare : 21,940 T / 40610 Entr
Poids net : 13,500 T / 11740 TRI
Volume : 8,440 T

Client :
Dossier : B011-CLT O
Certificat : RD: D5 -4

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 8,440 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BIO
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Amandine
RICARD

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

378/441

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B10	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : <u>343</u> <u>133</u> <u>344</u> <u>0005</u> <u>5</u> NOM : <u>GEObio</u> Adresse : <u>ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER</u> Tél. : <u>04.67.15.90.50</u> Fax : <u>04.67.08.37.10</u> Mél : Personne à contacter : <u>Nicolas de LAMOTTE</u>	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : <u>807</u> <u>826</u> <u>573</u> <u>0001</u> <u>4</u> NOM : <u>ECOPOLE LAMBERT</u> Adresse : <u>Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE</u> Tél. : <u>09.69.32.10.10</u> Fax : Mél : Personne à contacter : <u>M. Hernandez</u> N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : <u>20 03 01</u> Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : <u>DNDAE</u>	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : <u>1</u>	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <u>4</u> tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : <u>T. Hernandez</u>	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : SUEZ Date de prise en charge : <u>13/08/21</u> Signature: <u>SUEZ RV Méditerranée</u> Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 <input type="checkbox"/> Transport provisoire (le cas échéant) (joindre annexe 2)
---	---

- DECLARATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : <u>de LAMOTTE</u> Date : <u>13/08/2021</u>	Signature et cachet : N° SIRET : <u>712 620 715 00169</u> NOM : <u>DE LAMOTTE</u> Fonction : <u>Conducteur de travaux</u> Logo :
---	--

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse : Personne à contacter : Quantité réelle présentée : <u>860</u> Date de présentation : <u>13/08/21</u> Lot accepté : <u>54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216</u> Motif de refus : 11785 NARBONNE Cedex Tél. : <u>+33 (0) 4 68 41 81 75</u> - Fax <u>04 68 42 59 59</u> SIRET : <u>712 620 715 00169</u> Signataire : Date : <u>13/08/21</u>	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : <u>25</u> Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : <u>LOPINS Tony</u> Date : <u>13/08/21</u> Signature : SUEZ RV Méditerranée Agence LRE - Exploitation DI 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. : <u>+33 (0) 4 68 41 81 75</u> - Fax <u>04 68 42 59 59</u> SIRET : <u>712 620 715 00169</u>
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

Bon de pesée n° LMB1221457

13/08/2021 11:39 12:43 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BAO727/EJ656RZ
Remorque :
Poids brut : RESMA4/MAUFFREY
Tare : 30,660 T / 40782 Entr
Poids net : 13,800 T /
Volume : 16,860 T

Client :
Dossier : B011-CLT 0
Certificat : RD: D5 -4



Suez Méditerranée
Suez Environnement
11100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 16,860 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GEO BID
Transporteur :
Origine : SUEZ RV Méditerranée Narbonne Ent
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAK

B0/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B11 LNB 122 1657	
1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 343 133 344 0005 5 NOM : GEObio Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.15.90.50 Fax : 04.67.08.37.10 Mél : Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 10001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant): Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R):
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : DNDAE	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) <p style="text-align: right;">Non soumis à l'ADR</p>	
5. Conditionnement: <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : 111 111 111 NOM : Adresse :	Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 111 111 111 NOM : SUEZ Adresse : SUEZ RV Méditerranée Agence LRE - Exploitation DI Tél. : 14 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 Mél : 11785 NARBONNE Cedex Personne à contacter : 150 000 000 10 50 00	Récépissé n° : 006.17 Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : 16 08 21 Signature : <i>[Signature]</i> <input type="checkbox"/> Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)
---	---

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 16/08/21	
DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU Signature et cachet : <i>[Signature]</i> DE LAMOTTE Conducteur de travaux GEObio Tél. : 04 67 15 90 50	

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 111 111 111 0016 9 NOM : SUEZ RV MEDITERRANEE ISOND LAMBERT Adresse : Route de Perpignan RD 6009 11100 NARBONNE Personne à contacter : Quantité réelle présente : LO-PINTO Tony 4 tonne(s) Date de présentation : 16 08 21 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non SUEZ Motif de refus : Signataire : SUEZ RV Méditerranée Date : 16 08 21 Tél. : +33(0)4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Je soussigné certifie que l'opération sus-citée a été effectuée NOM : LO-PINTO Tony Date : 16 08 21 Signature : <i>[Signature]</i> SUEZ SUEZ RV Méditerranée Route de Perpignan 11100 NARBONNE - France Tél. +33(0)4 68 41 36 26 - Fax : +33 (0)4 68 41 07 98
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : 111 111 111 111 111 NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Mél : Fax :	

L'original du bordereau suit le déchet.

Bon de pesée n° LMB1221657

16/08/2021 10:22 11:31 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .
712 620 715 00 169

Véhicule :
Conteneur : BRSEF9/FKO24KG
Remorque :
Poids brut : RESBF1/BRUNO FRERES
Tare : 27,700 T / 40963 Entr
Poids net : 13,600 T / 11811 TRI
Volume : 14,100 T

Client :
Dossier : BO11-CLT 0
Certificat : RD: D5 -4



Suez RV Méditerranée
Suez Métraine
11100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :
Prix unitaire : 14,100 T
Total H.T. :
Taxe :
T.V.A. :
Net à payer :

Producteur :
Destinataire : GED BIO
Transporteur :
Origine : MAUFFREY OCCITANIE
Installation : 11-Aude
Alvéole : Stockage K2
Non valoris. : L4 C1 A2

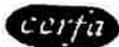
Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAK

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B12

LMB / 22/08/21

1. Émetteur du bordereau

Producteur du déchet

Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2)

Autre détenteur

N° SIRET : 343 133 344 0005 5

NOM : GEObio

Adresse : ZAC Garosud - Bat 1C, 137 rue Claude Balbastre
34070 MONTPELLIER

Tél. : 04.67.15.90.50

Fax : 04.67.08.37.10

Mél :
Personne à contacter : Nicolas de LAMOTTE

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

oui (cadres 13 à 19 à remplir)

non

N° SIRET : 8071 826 573 0001 4

NOM : ECOPOLE LAMBERT

Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT
11000 NARBONNE

Tél. : 09.69.32.10.10

Fax :

Mél :
Personne à contacter : M. Hernandez

N° de CAP (le cas échéant) :

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet
Rubrique déchet : 20 03 01

Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : DNDAE

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser)

Nombre de colis : 1

6. Quantité réelle estimée 4 (tonne(s))

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

NOM :

Adresse :

Récépissé n° :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Département :

Fax. :

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

NOM :

Adresse :

Tél. :

Mél :

Personne à contacter :

SUEZ RV Méditerranée

Agence LRE - Exploitation DI

54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216

11785 NARBONNE Cedex

Tél. +33 (0) 4 68 41 11 75 - Fax 04 68 42 59 59

Mél : SIRET 7122000169

Récépissé n° : 006-17

Limite de validité :

Mode de transport :

Date de prise en charge : 17/08/21

Signature :

Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : de LAMOTTE

Date : 17/08/21

Signature et cachet :

Conducteur de travaux

GEObio

Tél. 04 67 15 90 50

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 8071 826 573 0001 4

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Quantité réelle présentée :

Date de présentation :

Lot accepté :

Motif de refus :

LO-PINTO Tony

tonne(s) 300

SUEZ

RV Méditerranée

de Perpignan

11785 NARBONNE Cedex

Tél. +33 (0) 4 68 41 07 98

Signature :

Date : 17/08/21

11. Réalisation de l'opération

Code D/R :

Description :

Je soussigné certifie que l'opération a bien été effectuée

NOM :

Date : 17/08/21

Signature :

SUEZ RV Méditerranée

de Perpignan

11785 NARBONNE Cedex

Tél. +33 (0) 4 68 41 07 98

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Fax. :

L'original du bordereau suit le déchet.

Bon de pesée n° LMB1221821

17/08/2021 10:41 11:28 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: .

Véhicule : 712 620 715 00151

Client : 712 620 715 00 169

Conteneur : BRSBF7/CW764EN

Dossier : B011-CLT

Remorque :

Certificat :

0
RD: D5 -4

Poids brut :

Tare : 23,120 T / 41099 Entr

Poids net : 14,820 T / 41012 Sort

Volume : 8,300 T



Suez RV Méditerranée
Région Rhône Alpes
11100 NARBONNE

Produit
Code N.E.D. A100ST. / Déchets non recyclables en mélange

Quantité : 200301 / Déchets municipaux en mélange

Prix unitaire : 8,300 T

Total H.T. :

Taxe :

T.V.A. :

Net à payer :

Producteur :

Destinataire : GEO BIO

Transporteur :

Origine : MAUFFREY OCCITANIE

Installation : 11-Aude

Alvéole : Stockage K2

Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

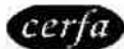
Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAK

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

384/441



Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : GEObio B13

1. Émetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 807 826 573 0001 4 NOM : ECOPOLE LAMBERT Adresse : Route de Narbonne, Ecopole de LAMBERT 11000 NARBONNE Tél. : 09.69.32.10.10 Fax : Mél : Personne à contacter : M. Hernandez N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 20 03 01 L Dénomination usuelle : DNDAE		Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Non soumis à l'ADR			
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser)		Nombre de colis : 1	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 4 tonne(s)			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : T. Hasena		Récépissé n° : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	--	--

DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : de LAMOTTE Date : 22/10/2021		Signature : [Signature] DE LAMOTTE Conducteur de travaux : [Signature] GEObio	
--	--	--	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Personne à contacter : [Signature] SUEZ Quantité réelle présentée : 880 tonne(s) Date de présentation : 21/10/21 Lot accepté : SUEZ RV Méditerranée Motif de refus : 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Signataire : [Signature] Tél. : +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R12-2 Description : Déchet en mélange. [Signature] SUEZ Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : SUEZ RV Méditerranée Date : 21/10/21 Agence LRE - Exploitation Di 54 Rue Antoine Becquerel - CS 17216 11785 NARBONNE Cedex Tél. +33 (0) 4 68 41 81 75 - Fax 04 68 42 59 59 SIRET 712 620 715 00160	
---	--	--	--

12. Destinataire (le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	
---	--

L'original du bordereau suit le déchet.

Bon de pesée n° LMB1226439

22/09/2021 14:57 15:18 ENTREE

AGENCE DE TRAITEMENT
SUEZ RV Méditerranée
1330 Av Guillibert de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél.: 0442991299 - Fax: 0442991298
712 620 715 00151

LAMBERT ISDND
SUEZ RV Méditerranée
Lieu dit Lambert - RN9
11100 NARBONNE
Tél.: 0468413626 - Fax: ..
712 620 715 00 169

Véhicule :

Conteneur : BA0845/BJB61LK

Remorque :

Poids brut :

Tare :

Poids net :

Volume :

21,200 T / 45032 Entr Suez RV Méditerranée

10,320 T / 44693 Sor

10,880 T



Client :

Dossier : B011-CLT

Certificat :

0
RD: D5 -4

Produit

Code N.E.D.

A100ST. / Déchets non recyclables en mélange
200301 / Déchets municipaux en mélange

Quantité :

Prix unitaire : 10,880 T

Total H.T. :

Taxe :

T.V.A. :

Net à payer :

Producteur :

Destinataire : GEOBIO

Transporteur :

Origine : SUEZ RV Méditerranée Narbonne Ent

Installation : 11-Aude

Alvéole : Stockage K2

Non valoris. : L4 C1 A2

Conducteur :

Réceptionnaire :

Observations :

Mohamed
DERMAX

BO/LAMK2 LAMBERT-K2-SITA SUD

	Dossier d'ouvrage exécuté		EBL_ENR_03	
	MISE EN ŒUVRE DU DEDG		Indice	5
	(Dispositif d'Etanchéité et de Drainage par géocomposite)		Création	04/05/2021
			Page	36/36
Référéncé dans : PAQ				
Rédacteur : V.GILLET		Vérificateur : H.BABIN		Approbateur : D. ESNAULT

8. ELIMINATION DES DECHETS.

- Les emballages, les chutes de produits d'étanchéité (déchet non dangereux) ont été rapatrié et éliminés à ISDND le plus proche.
- Aucun déchet dangereux n'a été émis durant ces travaux (pas de BSDD)

PJ N°20c

Convention de traitement d'effluents supplémentaire
avec l'UDM

CONVENTION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS
Entre : LA CAVE COOPERATIVE LA VIGNERONNE
22 AVENUE DE LA DISTILLERIE 11200 CANET D'AUDE
ET L'UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE

Entre les soussignés,

L'UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE - UDM, Union de Coopératives agricoles à capital variable, dont le siège social est situé à VAUVERT (30600), 431 Rue Philippe Lamour, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 483 405 247, Représentée par HUGUES MAIGNAN, agissant en qualité de Directeur/Responsable d'Etablissement,

Ci-après désignée l'**UDM** ou la **Distillerie**,
D'une part,

Et

LA CAVE COOPERATIVE LA VIGNERONNE dont le siège social est situé à **CANET D'AUDE**
Représentée par M. **MARC VERA**, agissant en qualité de représentant légal,

Ci-après désignée l'**Associé Coopérateur**,
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

UDM accepte de traiter les effluents vitivinicoles de l'associé coopérateur sur ses installations de dépollution.

ARTICLE 2 - Nature et origine des effluents

Les effluents reçus par la Distillerie proviendront uniquement de l'activité de l'Associé Coopérateur (vinification, soutirages, lavages, etc...) à l'exception des lies qui devront être soigneusement séparées au préalable, ainsi que les terres de filtration et autres déchets solides.

Ni les eaux pluviales ou de refroidissement, ni les eaux sanitaires, ne devront être mélangées à ces effluents.

ARTICLE 3 - Volume des effluents à traiter

Le volume estimatif d'effluents livrés est fixé à **70 000 Hl** par an.

ARTICLE 4 - Transport des effluents

Le transport des effluents jusqu'aux installations d'UDM est à la stricte charge de l'Associé Coopérateur selon un programme agréé par UDM.

ARTICLE 5 - Versement de la prime pour épuration

La prime pour épuration des effluents de l'Associé Coopérateur sera versée par l'Agence de l'eau à l'Associé Coopérateur.

ARTICLE 6 - Frais de traitement

Les frais du traitement de dépollution à payer par l'Associé Coopérateur à l'UDM seront de 0.25 €/HI livrés à UDM.

ARTICLE 7 – Contrepartie en apports

Au-delà du respect de ses engagements d'apports d'Associé Coopérateur à UDM, et pour bénéficier de la présente convention de traitement des effluents, l'Associé Coopérateur s'engage à livrer chaque année à UDM, la totalité de ses marcs, lies et vins pour couvrir ses prestations viniques.

ARTICLE 8 - Période de réception des rejets

Sauf dérogation expresse, la distillerie ne reçoit pas d'effluents du 1^{er} Juin au 31 Août.

ARTICLE 9 - Imprévus empêchant le traitement

En cas de précipitations ou d'imprévus de quelque nature qu'ils soient, ne permettant pas de traiter les effluents, UDM se donne le droit de ne pas recevoir d'effluents, ce qui est expressément accepté par l'Associé Coopérateur et ne saurait donner lieu à quelque indemnité et/ou quelque dédommagement que ce soit.

ARTICLE 10 – Composition des rejets

Les effluents livrés par l'Associé Coopérateur ne devront pas nuire au bon état et bon fonctionnement des installations d'épuration d'UDM ainsi qu'à la sécurité et la santé de son personnel. L'UDM se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les effluents apportés.

ARTICLE 11 - Transfert de convention – Transfert de l'établissement – Effets de la dénonciation :

Transfert de convention :

Le transfert au profit d'un tiers, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, de la présente convention est strictement interdit sans l'accord préalable et écrit d'UDM.

Tout transfert intervenu sans l'accord écrit et préalable d'UDM lui sera opposable.

UDM pourra en conséquence dénoncer la présente convention transférée sans son accord écrit, laquelle dénonciation prendra effet huit (08) jours après sa notification par la voie recommandée avec avis de réception.

Transfert d'Etablissement :

Le transfert au profit d'un tiers sous quelque forme que ce soit, du droit d'exploiter de l'Associé Coopérateur et notamment de l'activité de rejet d'effluents, objet de la présente convention, doit donner lieu à la signature d'une convention avec le nouvel exploitant.

UDM doit être informée de ce transfert un (01) mois au moins avant la date dudit transfert, la signature de la convention avec le nouvel exploitant.

Tout transfert intervenu sans signature préalable d'une convention avec le nouvel exploitant lui sera opposable, UDM pouvant en conséquence aussitôt dénoncer la présente convention si un

nouvel exploitant ne l'a pas signée, ladite dénonciation prenant effet huit (08) jours après sa notification par la voie recommandée avec avis de réception.

Effets de la dénonciation :

La dénonciation de la présente convention autorise UDM, entre autres, à refuser tout nouveau volume d'effluents.

ARTICLE 12 - Résiliation de la convention

En cas d'inexécution par l'Associé Coopérateur de l'une quelconque de ses obligations, UDM peut résilier la présente convention, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet.

La résiliation prendra effet quinze (15) jours après la réception par l'Associé Coopérateur de la lettre de résiliation et autorise UDM, entre autres, à refuser tout nouveau volume d'effluents.

ARTICLE 13 - Sommes restants dues en cas de résiliation ou dénonciation

En cas de dénonciation de la présente convention, comme en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, les sommes restants dues par l'Associé Coopérateur à UDM deviennent immédiatement exigibles.

ARTICLE 14 - Durée de la convention

La durée de la Convention est fixée à une (01) année.

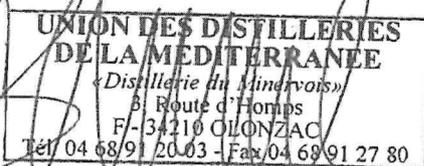
ARTICLE 15 - Tribunal compétent

Faute d'accord amiable entre les parties, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution ou à l'inexécution de la présente convention, sera soumis au Tribunal de Grande Instance de NIMES (30000).

Fait à OLONZAC, le 31 Mars 2022

**Pour l'UDM,
M. HUGUES MAIGNAN**

PILO SAMUEL BLINNE



Pour l'Associé Coopérateur,



(+ tampon SVP)

PJ N°21

Déclaration du forage de la cave La Vigneronne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de déclaration d'un PRÉLÈVEMENT D'EAU EXISTANT

SUPÉRIEUR À 1000 m³/AN

à partir d'un FORAGE ou d'un PUIT

REMPLIR UNE FICHE PAR POINT DE PRÉLÈVEMENT

Département de l'Aude

date limite de dépôt : 31 décembre 2010

1- IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom, Prénom (ou raison sociale) : S.C.A.V. "La Vigneronne"
 Adresse : 22 Avenue de la Distillerie
 Code postal : M 200 Ville : CANET D'AUDE
 Tél. : 04 68 90 11 00
 Fax : 04 68 90 11 04
 Adresse e-mail : Cave canet @ orange . fr
 Profession : Coopérative de vinification
 N° PACAGE si connu : /

Le demandeur est propriétaire locataire

2- IDENTIFICATION DU POINT DE PRELEVEMENT

Commune : CANET D'AUDE Lieu-dit : CANREDON
 Cadastre : section : A 01 n° de parcelle : 2014
 Joindre impérativement un extrait de carte au 1/25 000 localisant l'ouvrage où le point de prélèvement sera précisément localisé

Date/année de réalisation du forage : 1980
 Profondeur du forage : 7 mètres
 Profondeur de l'arrivée d'eau : 4 mètres
 Couche géologique de la nappe d'eau sollicitée :
 Pompages d'essais réalisés : oui non
 Joindre le compte rendu du foreur qui comprend la coupe géologique de l'ouvrage, la coupe technique de l'installation et le résultat des pompages d'essais

Déclaration de l'ouvrage au titre du code minier : oui non
 Si oui, numéro BSS (Banque du Sous-Sol) :

Forage(s) lié(s) à une Installation Classée : non oui
 Si oui, nom de l'établissement :
 Si oui, établissement soumis à : autorisation déclaration

Forage situé au sein d'un périmètre de protection d'un captage : oui non
 Si oui, nom de la commune à laquelle appartient le captage :

3- CARACTERISTIQUES DU PRELEVEMENT

Volume total annuel prélevé (compté ou estimé) : 10.000 m³/an
 Existe-t-il un système de comptage ? oui non
 si oui :

capacité maximale des pompes en place : 3.0 m³/h
 type de compteur : compteur horaire volumétrique
 N° du compteur : 00 WVA 070921

Le prélèvement se fait toute l'année : oui non
 Le prélèvement est saisonnier : du mois de au mois de

Les ouvrages de prélèvement sont-ils gérés par une association syndicale (ASL ou ASA) : oui non
 si oui, nom de l'association :
 commune où elle a son siège :

Joindre une attestation d'adhésion à l'association

Usage de l'eau :

- Irrigation directe ; si oui, précisez le système d'irrigation :
- Irrigation indirecte (remplissage d'une réserve d'eau)
- Géothermie
- Filière agroalimentaire
- Filière industrielle
- Alimentation en eau potable collective
- Usage alimentaire et/ou sanitaire pour les besoins personnels d'une famille
- Usage alimentaire et/ou sanitaire pour les besoins d'un tiers (gîte, location...)
- Pisciculture
- Autres :

Si le prélèvement est effectué à des fins d'irrigation :

Nature de la culture	Surface irriguée (ha)	Technique d'irrigation *	Volume annuel moyen prélevé par hectare (en m³)

* couverture totale ou intégrée, enrouleur, irrigation localisée (goutte-à-goutte, microaspiration) ou irrigation gravitaire.

localiser impérativement sur l'extrait de carte au 1/25 000 les parcelles irriguées

Cours d'eau le plus proche :

Nom usuel du cours d'eau : AVDE

Distance entre l'ouvrage et le cours d'eau : 1.500 .. mètres

L'ouvrage est-il situé en zone inondable : oui non

Cours d'eau à écoulement : permanent non permanent

Si non permanent, pendant quelle période de l'année :

localiser impérativement sur l'extrait de carte au 1/25 000 le cours d'eau

4- AUTRES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU VOUS APPARTENANT

- Forages : forage n°..... ; débit maxi de prélèvement m³/h ; volume annuel de prélèvement m³/an
- forage n°..... ; débit maxi de prélèvement m³/h ; volume annuel de prélèvement m³/an
- forage n°..... ; débit maxi de prélèvement m³/h ; volume annuel de prélèvement m³/an
- forage n°..... ; débit maxi de prélèvement m³/h ; volume annuel de prélèvement m³/an

- Plans d'eau : plan d'eau n°..... ; surface m² ; volume totalm3
- plan d'eau n°..... ; surface m² ; volume totalm3
- plan d'eau n°..... ; surface m² ; volume totalm3
- plan d'eau n°..... ; surface m² ; volume totalm3

Prélèvement en cours d'eau : débit maxim³/h ; volume annuel de prélèvement m³/an

localiser impérativement sur l'extrait de carte au 1/25 000 les autres ouvrages de prélèvement vous appartenant

Je soussigné déclare prélever de l'eau suivant les informations mentionnées ci-dessus. Je m'engage à suivre les prescriptions techniques communiquées par l'administration lorsque le récépissé de ma déclaration sera délivré.

Fait à Canet d'Aude le ... 30/12/2010 ..

Signature précédé de la mention « lu et approuvé » lu et approuvé



conservez une copie du document complété

L'original de ce document dûment complété et signé est à retourner à :

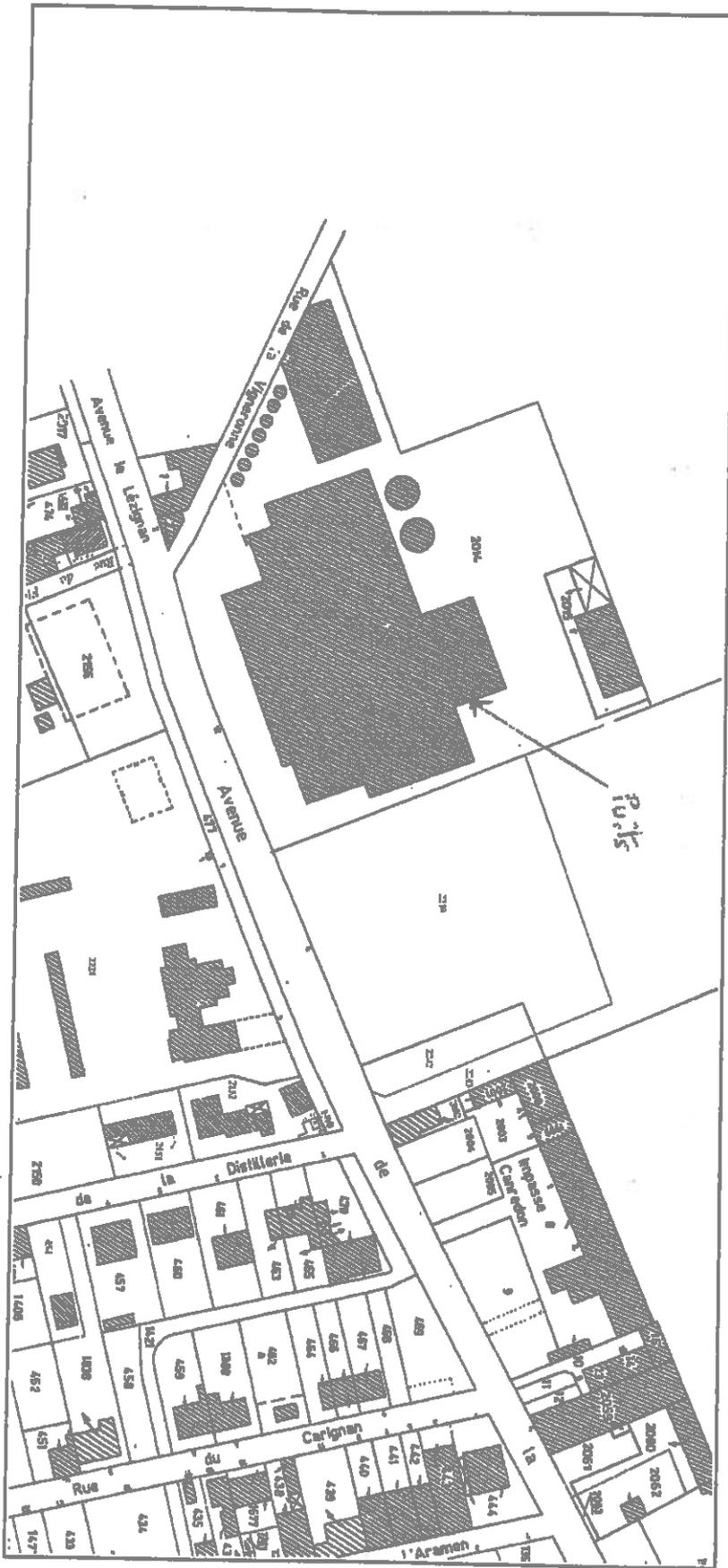
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

D.D.T.M. 11 - 105 bd Barbès- 11838 CARCASSONNE cedex 9

Tél. : 04 68 10 31 09 fax : 04 68 10 38 95

ddtm-sema@aude.gouv.fr

COOPERATIVE AGRICOLE
DE VINIFICATION ET DE VENTE
« LA VIGNERONNE »
22, avenue de la Distillerie
11200 CANET-D'AUDE
Tél. 04 68 90 11 00
Fax 04 68 90 11 04



Immatriculation sans formalités de droit au cadastre

ACCUSE DE RECEPTION DE DECLARATION D'EXISTENCE

Le préfet de l'Aude

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment l'article R.214-53;

VU la déclaration du 30/12/2010 , présentée par « SCAV la vigneronne » , enregistrée sous le n° 11-2010-00204; relative à un prélèvement en eau superficielle.

accuse réception à : SCAV la vigneronne

22 avenue de la distillerie

11200 canet

de sa déclaration d'existence (rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature visée à l'article R.214-1 du code de l'environnement), selon le détail ci-dessous :

Commune	Code_sdage	type_prelev	Ressource	code_ressource	débit_M3_H	Vol_an_M3
Canet	CO_17_01	Forage	nappe accompagnement	-	30	10000

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée par le déclarant à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement, et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques, auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Le présent accusé de réception ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

Carcassonne, le 7 Juin 2011

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation, le Chef de Service par intérim


Jean Christophe CHOLLEY

212

Ordonnateur : Cyril Garcia, Président

**AVIS DES SOMMES A PAYER
- ROLE SUR CHARGES 2019 -**

Exp : TRESORERIE DE LEZIGNAN
15 RUE GUYNEMER
BP 205
11202 LEZIGNAN CORBIERES

LEZIGNAN CORBIERES, le 12/11/2019

Références à rappeler :

Exercice 2019	N° TITRE 29	N° ORDRE 156
ROLE SUR CHARGES 2019		
Compte N°8151		

STE CAVE COOPERATIVE
LA VIGNERONNE
22 AV DE LA DISTILLERIE
11200 CANET D'AUDE

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES - EXTRAIT DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASA :

Le propriétaire redevable de la taxe syndicale est le propriétaire au 1er janvier de l'année. En cas de vente ou de cession d'une parcelle adhérente à l'ASA, l'ancien propriétaire doit transmettre une attestation de vente ou de cession au service de l'ASA.

Les actes de mutation doivent parvenir à l'Asa avant le 01 mars de chaque année pour être pris en compte pour le rôle émis dans le 1er semestre. Aucune modification de rôle ne sera traitée après son édition.

Pour toute demande d'informations :

Adresse postale : Asa du canal de Canet, 22 avenue de la distillerie - 11200 CANET D'AUDE

Adresse mail : canaldec Janet@prestasa.fr

Permanence téléphonique : 04 68 48 06 30

LA LISTE DES PARCELLES ADHERENTES A L'ASA EST JOINTE AU VERSO DU PRESENT AVIS.

PAIEMENT A RECEPTION

Détail(s) / Tarif	Base	Unités	Tarif	H.T.	%TVA	T.V.A.	T.T.C.
CHARGES FIXES/USAGE 2019							
PREDEVANCE DE BASE 2019	3 14 21	ha	85,00	267,08	5,50	14,69	281,77
HA EQUIVALENT DE POTENTIEL USAGE 2019	6.67		85,00	566,95	5,50	31,18	598,13
HA EQUIVALENT DE POTENTIEL UTILISE 2019	6.67		30,00	200,10	5,50	11,01	211,11
TOTAL				1 034,13		56,88	1 091,01

**SOMME A PAYER : 1 091,01 € à l'ordre du
TRESOR PUBLIC**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°88-824 du 19 AOÛT 1988 modifié par le décret n°81-382 du 13 AVRIL 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant notification du rôle article L 1617-5 du Code Général des collectivités territoriales, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

TALON A DÉCOUPER

ASA DU CANAL DE CANET
22 AV DE LA DISTILLERIE
11200 CANET D'AUDE

Paiement à adresser à :
TRESORERIE DE LEZIGNAN
15 RUE GUYNEMER
BP 205
11202 LEZIGNAN CORBIERES

250

Ordonnateur : Cyril Garcia, Président

AVIS DES SOMMES A PAYER - ROLE ARROSAGE 2020 -

LEZIGNAN CORBIERES, le 16/11/2020

Références à rappeler :

Exercice 2020	N° TITRE 53	N° ORDRE 22
ROLE ARROSAGE 2020		
Compte N°8151		

Exp : TRESORERIE DE LEZIGNAN
15 RUE GUYNEMER
BP 205
11202 LEZIGNAN CORBIERES

2/1 COMPTABILISÉ

STE CAVE COOPERATIVE
LA VIGNERONNE
22 AV DE LA DISTILLERIE
11200 CANET D'AUDE

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES - EXTRAIT DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASA :

Le propriétaire redevable de la taxe syndicale est le propriétaire au 1er janvier de l'année. En cas de vente ou de cession d'une parcelle hérente à l'ASA, l'ancien propriétaire doit transmettre une attestation de vente ou de cession au service de l'ASA.

Les actes de mutation doivent parvenir à l'Asa avant le 01 mars de chaque année pour être pris en compte pour le rôle émis dans le 1er semestre. Aucune modification de rôle ne sera traitée après son édition.

Pour toute demande d'informations :

Adresse postale : Asa du canal de Canet, 22 avenue de la distillerie - 11200 CANET D'AUDE

Adresse mail : canaldec Janet@prestasa.fr

Permanence téléphonique : 04 68 48 06 30

PAIEMENT A RECEPTION

Détail(s) / Tarif	Base	Unités	Tarif	H.T.	%TVA	T.V.A.	T.T.C.
CHARGES USAGE 2020 HA EQUIVALENT DE POTENTIEL UTILISE 2020	6.67		20,00	133,40	5,50	7,34	140,74
TOTAL				133,40		7,34	140,74

**SOMME A PAYER : 140,74 € à l'ordre du
TRESOR PUBLIC**

Extrait exécutoire en application de l'article L. 232 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles 54 à 56 du décret n°2008-504 du 3 mai 2008 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.
VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant notification du rôle article L. 1017-5 du Code Général des collectivités territoriales, vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

TAI ON A DÉCOUPER

PJ N°22

Etude acoustique de la cave La Vigneronne

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE CANET D'AUDE



**MESURES ET
AUTO-CONTRÔLES
DU NIVEAU SONORE
CAVE LA VIGNERONNE**

SCAV La Vigneronne à Canet d'Aude

Dossier réalisé par : F. CHARRIER

Décembre 2021

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	3
1- Type d'établissement et identité.....	3
2- Caractéristique de l'établissement.....	3
3- Conditions d'exploitation.....	4
4- Type d'activité.....	4
5- Classement de la cave au titre de la sécurité.....	4
6- Plan, croquis et photos.....	4
II- PRESENTATION DE L'ORGANISME SPECIALISE EN ACOUSTIQUE.....	5
III- DESCRIPTION DU VOISINAGE.....	6
IV- ENVIRONNEMENT SONORE INITIAL.....	7
1- Emplacement des points de mesure.....	7
2- Conditions particulières de mesurage.....	7
2.1- <u>Fonctionnement des installations</u>	7
2.1.1- <i>Période diurne</i>	7
2.1.2- <i>Période nocturne</i>	7
2.2- <u>Horaires de mesurage</u>	7
2.2.1- <i>Période diurne</i>	7
2.2.2- <i>Période nocturne</i>	8
2.3- <u>Conditions météorologiques</u>	8
2.3.1- <i>Période diurne</i>	8
2.3.2- <i>Période nocturne</i>	8
3- Résultats de mesurage.....	9
3.1- <u>Graphiques</u>	9
3.2- <u>Niveau de pression acoustique</u>	9
3.2.1- <i>Période diurne</i>	9
3.2.2- <i>Période nocturne</i>	10

V- NIVEAUX SONORES RESULTANT DE L'ACTIVITE.....	11
1- Emplacement des points de mesure.....	11
2- Conditions particulières de mesurage.....	11
2.1- <u>Fonctionnement des installations</u>	11
2.1.1- <i>Période diurne</i>	11
2.1.2- <i>Période nocturne</i>	11
2.2- <u>Horaires de mesurage</u>	11
2.2.1- <i>Période diurne</i>	11
2.2.2- <i>Période nocturne</i>	11
2.3- <u>Conditions météorologiques</u>	11
2.3.1- <i>Période diurne</i>	11
2.3.2- <i>Période nocturne</i>	12
3- Résultats de mesurage.....	12
3.1- <u>Graphiques</u>	12
3.2- <u>Niveau de pression acoustique</u>	13
3.2.1- <i>Période diurne</i>	13
3.2.2- <i>Période nocturne</i>	14
3.3- <u>Emergences</u>	14
3.3.1- <i>Période diurne</i>	17
3.3.2- <i>Période nocturne</i>	17
3.4- <u>Niveaux admissibles</u>	17
VI- CONCLUSION.....	18
VII- PIECES ANNEXES.....	19

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1- Type d'établissement et identité

Raison sociale : S.C.A.V LA VIGNERONNE
Forme juridique : Société Coopérative Agricole

Adresse du siège social : 22 AV DE LA DISTILLERIE 11200 CANET

Mr. Marc VERA (Président)
Signataire de la demande : Mme. Sylvie Delpérié (Directrice)
SIREN : 775 555 477
SIRET : 775 555 477 00014
APE : Vinification (1102B)

Personne chargée de suivre l'affaire : Sylvie Delpérié
Tél : 04.68.90.11.00
Fax : 04.68.90.11.04

2- Caractéristiques de cet établissement

Fondée en 1933, la cave de Canet d'Aude se situe à mi-chemin entre Narbonne et Lézignan. Au départ, il y avait deux caves sur Canet- d'Aude : La grappe et La Vigneronne. En 1973, pour des raisons économiques, les deux caves fusionnent pour laisser place à une seule cave coopérative : « La vigneronne ».

En 1994, la cave absorbe par voie de fusion la coopérative de Raissac d'Aude pour donner une structure qui vinifie environ 100 000 hl en année normale. En 2006, pour des raisons économiques, la cave fusionne à nouveau avec la Cave coopérative de Saint Marcel St Nazaire, « Le Cellier de Malassan ». Et en 2009 elle fusionne avec la Cave des producteurs de Paraza afin de consolider son potentiel de production. Actuellement la cave regroupe, 192 adhérents qui cultivent la totalité des 1400 hectares de vignes produisant entre 100 000 et 120 000 hectolitres par an. Son aire de production se répartit entre les communes de Canet d'Aude, Raissac, Villedaigne, Paraza, Ventenac, Saint Nazaire, Saint Marcel, une partie de Marcorignan et Sallèles. La cave produit essentiellement du Vin rouge, rosé et blanc en cépage pur ou assemblé dans les différentes appellations suivantes : Vin de pays d'OC, Vin de pays d'Aude et Vin de France.

3- Conditions d'exploitation

La cave est ouverte 5 jours sur 7 durant 10 mois et 6 jours sur 7 durant les mois de vendanges. Elle ferme 1 semaine chaque année entre Noël et le premier janvier.

Les horaires d'ouverture sont : 8h00 – 12h00 et 14h – 18h sauf le vendredi (17h) et à partir de minuit ou 6h pendant les vendanges.

4- Type d'activité

La cave effectue la vinification en vin rouge par thermo ; en pressurage direct ou saignée de rouge pour les rosés et en pressurage direct pour les blancs. Elle réalise ensuite les assemblages. L'embouteillage s'effectue à façon et elle possède une tireuse manuelle à bag in box.

Le volume vinifié représente en moyenne 120 à 140 000 hl par an. En 2021, la production a été de 51 413 hl.

5- Classement de la cave au titre de la sécurité

Les locaux pouvant accueillir du public sont :

- la salle de réunion avec une superficie de 30 m² pouvant accueillir 30 personnes,

La cave compte 8 personnes salariées à 35h et 11 saisonniers en période de vendange.

6- Plans, croquis et photos

En annexe 1 est présenté un plan de localisation des points de mesures acoustiques sur un plan cadastral au 1/1250, en annexe 2 est présenté un plan de localisation des différents matériels et équipements et en annexe 3 une photographie aérienne de visualisation des points de mesures.

II- PRESENTATION DE L'ORGANISME SPECIALISE EN ACOUSTIQUE

* Nom : S.A.R.L ABH ENVIRONNEMENT

* Adresse : 8 rue de la Grande Terre – Zone Euro 2000 - 30132 CAISSARGUES

* Chargé d'études : Frédéric CHARRIER

- Tél. : 04 66 04 04 08 ou 06 83 89 01 51

- Fax : 04 66 04 04 19

* Références : Etudes acoustiques réalisées : une centaine de caves en Occitanie et PACA.

* Nature de la mission :

La présente étude a pour objectif d'effectuer quatre mesures des niveaux sonores en période d'activité vendanges, en période diurne et nocturne et hors période de vendanges afin de déterminer l'émergence acoustique due à l'activité de la cave dans le cadre de son auto-contrôle.

* Descriptif du matériel utilisé

Afin d'apprécier les niveaux sonores actuels sur le site, des analyses statistiques du bruit ont été réalisées à l'aide d'un sonomètre intégrateur de marque 01dB, type FUSION (n° 10883), classe 1.

Les résultats ont été obtenus à l'aide du logiciel de traitement 01dB, "DBTRAIT-5.5".

Un calibrage de l'appareil a été effectué avant et après les mesures à l'aide d'un calibre acoustique 01dB modèle Cal 21.

III- DESCRIPTION DU VOISINAGE

Afin de visualiser les installations de la cave, 2 plans sont présentés en annexe :

- un plan cadastral au 1/1250 qui montre la situation de la cave vis à vis de son voisinage et des activités présentes.

Commentaire : la cave se situe en bordure de la RD 26. Des habitations sont présentes principalement à l'Est, au Sud et un peu plus au Nord.

- un plan de géomètre présente toutes les installations de la cave et plus particulièrement les équipements susceptibles de générer ou de favoriser la transmission du bruit vers l'extérieur.

Commentaire : les équipements générateurs de nuisances sonores se situent à l'arrière de la cave avec la présence d'un groupe de froid, compresseurs, mais également devant la cave avec la réception vendanges, la thermo-flash et deux chaudières à fuel.

IV- ENVIRONNEMENT SONORE INITIAL

1- Emplacement des points de mesure

Au vu de la situation géographique de la cave, il a été décidé de réaliser quatre mesures acoustiques par rapport aux groupes d'habitations les plus proches des zones générant le plus de nuisances sonores.

Ces points sont visualisés sur le plan de situation en annexe 1.

* Le point 1 se situe au Nord de la cave. Cet emplacement permet d'intégrer l'environnement sonore au niveau de la circulation sur la R.D 26, la zone d'attente pour les tracteurs ou camions apportant leur vendange, l'activité de la thermo-flash.

* Le point 2 se situe en limite Nord-Est en bordure de la RD 26. Cet emplacement permet d'intégrer l'environnement sonore de la thermo-flash et es deux chaudières et l'accès des tracteurs à la réception.

* Le point 3 se situe en bordure de la RD 26 au Sud-Est. Cet emplacement permet d'intégrer l'activité lié à l'apport de la vendange et aux quais de réception ainsi qu'à l'atelier de filtration et en moindre mesure du poste de pré-traitement des effluents.

* Le point 4 se situe au Sud de la cave. Il prend en compte le niveau sonore généré par les pressoirs, compresseurs et le groupe de froid présents derrière la cave à l'Ouest.

2- Conditions particulières de mesurage

2.1- Fonctionnement des installations

2.1.1- *Période diurne*

Le jour de notre visite, seules de pompes à vins dans la cave fonctionnaient. Aucuns équipements bruyants n'étaient fonctionnels à l'extérieur.

2.1.2- *Période nocturne*

Le soir de notre visite aucun équipements ne fonctionnait.

2.2- Horaires de mesurage

2.2.1- *Période diurne*

Le point 1 a été mesuré entre 14h56 et 15h26, le point 2 entre 15h27 et 15h58, le point 3 entre 15h59 et 16h30 et le point 4 entre 16h32 et 17h03 le mercredi 15/12/21.

2.2.2- Période nocturne

Le point 1 a été mesuré entre 22h43 et 23h13, le point 2-3 entre 23h17 et 23h51, le point 3 entre 23h07 et 23h38 et le point 4 entre 23h54 et 00h30 le lundi 15/12/21.

NB 1 : A noter que les points 2 et 3 ont été regroupés en l'absence d'activité sur la cave et présents tous les deux en bordure de l'avenue de la Distillerie.

NB 2 : A noter que l'on lit un point 4-1 et un point 4-2 car le sonomètre considère un nouveau point au changement horaire à minuit mais la mesure est en continu.

2.3- Conditions météorologiques

2.3.1- Période diurne

Le jour de notre visite, le temps était clair et avec un vent nul et une température de 23,5 °C.

L'estimation des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques sont indiquées dans le tableau ci-après, suivant les spécifications du point 6.4.2 de la Norme NF S 31-010.

Point de mesurage	Vent "U"	température "T"	Estimation qualitative
Points 1 à 4	3	1	-

Estimation qualitative :

- : atténuation météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore

2.3.2- Période nocturne

Le soir de notre visite, le temps était étoilé, avec un vent nul et une température de 17 °C.

L'estimation des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques sont indiquées dans le tableau ci-après, suivant les spécifications du point 6.4.2 de la Norme NF S 31-010.

Point de mesurage	Vent "U"	température "T"	Estimation qualitative
Points 1 à 4	3	5	+

Estimation qualitative :

+ : atténuation météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore

3- Résultats des mesurages

3.1- Graphiques

Les résultats des mesurages sont indiqués sur les annexes 4 à 9 jointes :

* Période diurne hors activités

- Présentation des 4 mesures : annexe 4
- Emergence sonore (évolution temporelle) : annexes 5
- Indice statistique et Leq : niveau de pression acoustique continu équivalent pour un horaire et une durée d'intégration spécifiée : annexe 6

* Période nocturne hors activités :

- Présentation des 4 mesures : annexe 7
- Emergence sonore (évolution temporelle) : annexes 8
- Indice statistique et Leq : niveau de pression acoustique continu équivalent pour un horaire et une durée d'intégration spécifiée : annexe 9

3.2- Niveaux de pression acoustique continus équivalents et commentaires

3.2.1- Période diurne

PERIODE DIURNE EN ACTIVITE (mesures réalisées le 06 Septembre 2021)			
Emplacements	en dB(A)		Observations
	Leq	Valeur LN représentative	
Point 1	44,4	Leq	Niveau sonore généré par circulation avenue distillerie
Point 2	65,1	Leq	Niveau sonore généré par circulation avenue distillerie
Point 3	62,8	Leq	Niveau sonore généré par circulation avenue distillerie
Point 4	50,7	Leq	Niveau sonore généré par circulation avenue distillerie + rue de la vigneronne

* **Au point 1** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **44,4** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie.

* **Au point 2** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **65,1** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie.

* **Au point 3** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **62,8** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie.

* **Au point 4** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **50,7** dB(A). Cette période de mesure a été marquée par la circulation sur la rue de la Vigneronne et l'avenue de la distillerie plus lointaine.

3.2.2- Période nocturne

PERIODE NOCTURNE EN ACTIVITE (mesures réalisées le 06 Septembre 2021)				
Emplacements	en dB(A)			Observations
	Leq	L50	Valeur LN représentative	
Point 1	45,9	39,2	Leq	Niveau sonore généré par voitures sur avenue de la distillerie
Points 2 et 3	50,8	37,1	Leq	Niveau sonore généré par voitures sur avenue de la distillerie
Point 4	36,5	33,4	Leq	Niveau sonore généré par voitures sur avenue de la distillerie

* **Au point 1** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **45,9** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie.

* **Au point 2-3** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **50,8** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie. On note que le L50, représentative du niveau sonore lié à la circulation est de **37,1 dB(A)**.

* **Au point 4** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **36,5** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par la circulation sur l'avenue de la distillerie et le fonctionnement du poste de relevage par intermittence comme le montre le graphe rouge de l'annexe 8.

V- NIVEAUX SONORES RESULTANT DE L'ACTIVITE

1- Emplacement des points de mesure

Les mesures ont été réalisées aux mêmes points que celles de l'état initial.

2- Conditions particulières de mesurage

2.1- Fonctionnement des installations

2.1.1- *Période diurne*

Le jour de notre visite tous les équipements bruyants fonctionnaient ainsi que la réception.

2.1.2- *Période nocturne*

Le soir de notre visite le groupe de froid extérieur fonctionnait ainsi que le local compresseur et l'atelier pressurage dans l'enceinte du bâtiment et la thermo-flash avec les deux chaudières

2.2- Horaires de mesurage

2.2.1- *Période diurne*

Le point 1 a été mesuré entre 14h43 et 15h17, le point 2 entre 15h19 et 15h51, le point 3 entre 15h52 et 16h25 et le point 4 entre 16h26 et 16h59 le mercredi 22/09/21.

2.2.2- *Période nocturne*

Le point 1 a été mesuré entre 22h10 et 22h40, le point 2 entre 22h41 et 23h12, le point 3 entre 23h13 et 23h43 et le point 4 entre 23h44 et 00h17 le mercredi 22/09/21.

2.3- Conditions météorologiques

2.3.1- *Période diurne*

Le jour de notre visite, le temps était clair et avec un vent nul et une température de 25 °C.

L'estimation des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques sont indiquées dans le tableau ci-après, suivant les spécifications du point 6.4.2 de la Norme NF S 31-010.

Point de mesurage	Vent "U"	température "T"	Estimation qualitative
Point 1	3	1	-
Point 2	3	1	-
Point 3	3	1	-

Estimation qualitative :

- : atténuation météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore

+ : atténuation météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore

2.3.2- Période nocturne

Le soir de notre visite, le temps était étoilé, avec un vent nul et une température de 17 °C. L'estimation des caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques sont indiquées dans le tableau ci-après, suivant les spécifications du point 6.4.2 de la Norme NF S 31-010.

Point de mesurage	Vent "U"	température "T"	Estimation qualitative
Point 1 à 4	3	1	-

- : effet météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore

3- Résultats des mesurages

3.1- Graphiques

Les résultats des mesurages sont indiqués sur les annexes 10 à 15 jointes :

* Période diurne

- Présentation des deux mesures : annexe 10
- Emergence sonore (évolution temporelle) : annexes 11
- Indice statistique et Leq : niveau de pression acoustique continu équivalent pour un horaire et une durée d'intégration spécifiée : annexe 12

* Période nocturne :

- Présentation des deux mesures : annexe 13
- Emergence sonore (évolution temporelle) : annexes 14
- Indice statistique et Leq : niveau de pression acoustique continu équivalent pour un horaire et une durée d'intégration spécifiée : annexe 15

3.2- Niveaux de pression acoustique continus équivalents et commentaires

3.2.1- Période diurne

Emplacements	PERIODE DIURNE EN ACTIVITE (mesures réalisées le 22 Septembre 2021)			Observations
	en dB(A)			
	Leq	L50	Valeur LN représentative	
Point 1	56,2	51,0	Leq	Niveau sonore généré par tracteurs en attente réception + RD 26
Point 2	67,9	64,4	Leq	Niveau sonore généré par tracteurs en attente + thermo-flash et chaudières
Point 3	62,9	61,1	Leq	Niveau sonore généré par réception vendange et local filtration
Point 4	53,4	51,0	Leq	Niveau sonore généré par compresseurs, groupe froid et pressurage

* **Au point 1** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **56,2** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par les tracteurs en attente de la réception vendange et la circulation sur la RD 26. On note que le L50, représentative du niveau sonore lié à la circulation est de **51,0** dB(A).

* **Au point 2** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **67,9** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par le fonctionnement de la thermo-flash et des deux chaudières, les tracteurs à l'attente pour la réception vendange.

* **Au point 3** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **62,9** dB(A). Cette période de mesure a été marquée par l'activité au niveau des quais de réception ainsi qu'en moindre mesure à l'atelier filtration et la circulation sur la RD 26.

* **Au point 4** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **53,4** dB(A). Cette période de mesure a été marquée par les 3 compresseurs extérieurs, le groupe de froid et les 3 pressoirs.

3.2.2- Période nocturne

PERIODE NOCTURNE EN ACTIVITE (mesures réalisées le 22 Septembre 2021)				
Emplacements	en dB(A)			Observations
	Leq	L50	Valeur LN représentative	
Point 1	52,7	52,2	Leq	Niveau sonore généré par thermo-flash
Point 2	59,9	54,5	Leq	Niveau sonore généré par thermo-flash et chaudières
Point 3	55,8	47,0	Leq	Niveau sonore généré par atelier filtration
Point 4	48,9	48,5	Leq	Niveau sonore généré par compresseurs

* **Au point 1** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **52,7** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par le fonctionnement de la Thermo-flash et la flottation extérieure et la circulation sur la RD 26 en moindre mesure.

* **Au point 2** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **59,9** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par le fonctionnement de la Thermo-flash et les deux chaudières.

* **Au point 3** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **55,8** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par le fonctionnement de l'atelier de filtration (filtre tangential et rotatif) et la fin du nettoyage de la thermo-flash avec arrêt des chaudières.

* **Au point 4** : le niveau de pression acoustique continu équivalent (Leq) est de **48,9** dB(A). Cette période de mesure a été marquée principalement par le fonctionnement des compresseurs et groupe de froid derrière la cave.

3.3- Emergences

Les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée.

"Emergence" : différence entre les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement et fonctionnement), et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement). Dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

NIVEAU de bruit ambiant existant dans les zones à émergence régle- mentée (incluant le bruit de l'établissement	EMERGENCE admissible pour la période al- lant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés	EMERGENCE admissible pour la période al- lant de 22 heures à 7 heures sauf dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et < ou = à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Le tableau suivant nous permet de constater les données suivantes en période diurne :

	Période diurne (point 1)	Période diurne (point 2)	Période diurne (point 3)	Période diurne (point 4)
Durée	De 7 h à 22 h sauf Dimanches et jours fériés	De 7 h à 22 h sauf Dimanches et jours fériés	De 7 h à 22 h sauf Dimanches et jours fériés	De 7 h à 22 h sauf Dimanches et jours fériés
Niveau de bruit maximum pro- posé en limite de propriété	70 dB(A)	70 dB(A)	70 dB(A)	70 dB(A)
Emergence maximale en zone réglemen- tée	5 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)	3 dB(A)
Niveau sonore sans activité me- suré le 15 Dé- cembre 2021	44,4 dB(A)	65,1 dB(A)	62,8 dB(A)	50,7 dB(A)
Niveau sonore due à l'activité en limite de zone à émergence ré- glementée (zone habitée) le 22 Septembre 2021	56,2 dB(A) L₅₀ = 51,0	67,9 dB(A) L₅₀ = 64,4	62,9 dB(A) L₅₀ = 61,1	53,4 dB(A) L₅₀ = 51,0
Emergence due à l'activité en li- mite de zone à émergence ré- glementée (zone habitée) en 2021	> 5 dB(A) + 11,8 dB(A)	< 5 dB(A)	< 5 dB(A)	< 5 dB(A)

Le tableau suivant nous permet de constater les données suivantes en période nocturne :

	Période nocturne (point 1)	Période nocturne (point 2)	Période nocturne (point 3)	Période nocturne (point 4)
Durée	De 22 h à 7 h sauf Dimanches et jours fériés	De 22 h à 7 h sauf Dimanches et jours fériés	De 22 h à 7 h sauf Dimanches et jours fériés	De 22 h à 7 h sauf Dimanches et jours fériés
Niveau de bruit maximum proposé en limite de propriété	60 dB(A)	60 dB(A)	60 dB(A)	60 dB(A)
Emergence maximale en zone réglementée	5 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)	3 dB(A)
Niveau sonore sans activité le 15 Décembre 2021	45,9 dB(A)	50,8 dB(A)	50,8 dB(A)	36,5 dB(A)
Niveau sonore due à l'activité en limite de zone à émergence réglementée (zone habitée) le 22 Septembre 2021	52,7 dB(A) L₅₀ = 52,2	59,9 dB(A) L₅₀ = 54,5	55,8 dB(A) L₅₀ = 47,0	48,9 dB(A) L₅₀ = 48,5
Emergence due à l'activité en limite de zone à émergence réglementée (zone habitée) en 2021	> 3 dB(A) + 6,8 dB(A)	> 3 dB(A) + 9,1 dB(A)	> 3 dB(A) + 5 dB(A)	> 3 dB(A) + 12,4 dB(A)

3.3.1- Période diurne

* **Au point 1** : l'émergence est supérieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). Ceci s'explique par les nombreux tracteurs en attente de la réception vendanges

* **Au point 2** : l'émergence est inférieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). La circulation sur l'avenue de la distillerie couvre en partie le niveau sonore de l'activité de la cave.

* **Au point 3** : l'émergence est inférieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). La circulation sur l'avenue de la distillerie couvre en partie le niveau sonore de l'activité de la cave.

* **Au point 4** : l'émergence est inférieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). La circulation sur l'avenue de la distillerie et la rue de la Vigneronne couvre en partie le niveau sonore de l'activité de la cave.

3.3.2- Période nocturne

* **Au point 1** : l'émergence est supérieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). Ceci s'explique par le fonctionnement de la Thermo-Flash.

* **Au point 2** : l'émergence est supérieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). Ceci s'explique par le fonctionnement de la Thermo-Flash et les deux chaudières.

* **Au point 3** : l'émergence est supérieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). Ceci s'explique par le fonctionnement des filtres dans l'atelier filtration.

* **Au point 4** : l'émergence est supérieure au seuil réglementaire de 5 dB(A). Ceci s'explique par le fonctionnement des compresseurs et du groupe de froid à l'extérieur de la cave.

3.4- Niveaux admissibles

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles. Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation de la cave ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Le niveau admissible de 70 dB(A) en période diurne est respecté.

Le niveau admissible de 60 dB(A) en période nocturne est respecté.

VI- CONCLUSION

Les mesurages de bruit effectués :

- à l'extérieur
- en périodes diurne et nocturne
- dans les conditions spécifiées ci-avant,

ont permis de déterminer les résultats suivants.

⇒ Période diurne

L'émergence de 5 dB(A) en période diurne est respectée sur les points en limite de propriétés hormis le point 1 du fait des nombreux tracteurs en attente de déposer la vendange.

La mesure principale à prendre en compte pour réduire le niveau sonore serait sur le point 1 de demander aux apporteurs de couper leur moteur en attendant de pouvoir décharger leur vendange.

⇒ Période nocturne

L'émergence de 3 dB(A) en période nocturne n'est respectée en aucun point.

Sur les points 1 et 2, il apparaît difficile de réduire le fonctionnement de la thermo-flash située en hauteur sur le site. A favoriser si possible un arrêt de son fonctionnement à 22h.

Concernant les deux chaudières, privilégier de fermer la porte coulissante de la cave et envisager si possible car coupler à la thermo-flash un arrêté de fonctionnement à 22h.

Sur le point 3, c'est l'atelier filtration qui engendre un dépassement. Il faudrait pouvoir envisager de pouvoir fermer la porte de ce local si cela est possible et favoriser un arrêt à partir de 22h.

Sur le point 4, le groupe de froid et les compresseurs ne peuvent être arrêtés. L'isolation acoustique de cet équipement paraît peu probable au vu de sa localisation. Envisager une réflexion sur sa possible délocalisation si cela est possible.

VII- ANNEXES

- Annexe 1: Plan de localisation des points de mesures et des zones à émergences réglementées (plan cadastral au 1/1 250)
- Annexe 2 : plan des équipements et des réseaux de la cave
- Annexe 3 : Photo aérienne de localisation de la cave
- Annexes 4 à 6 : Données de mesures acoustiques diurnes du 15 Décembre 2021 hors activité vendanges
- Annexes 7 à 9 : Données de mesures acoustiques nocturnes du 15 Décembre 2021 hors activité vendanges
- Annexes 10 à 12 : Données de mesures acoustiques diurnes du 22 Septembre 2021 en activité vendanges
- Annexes 13 à 15 : Données de mesures acoustiques nocturnes du 22 Septembre 2021 en activité vendanges

- Annexe 16 : Arrêté du 23 Janvier 1997

ANNEXE 1

**PLAN DE LOCALISATION
DE MESURES DE BRUIT
DE LA CAVE DE CANET**

Extrait plan cadastral

Echelle 1/1250

Département :
AUDE

Commune :
CANET D AUDE

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

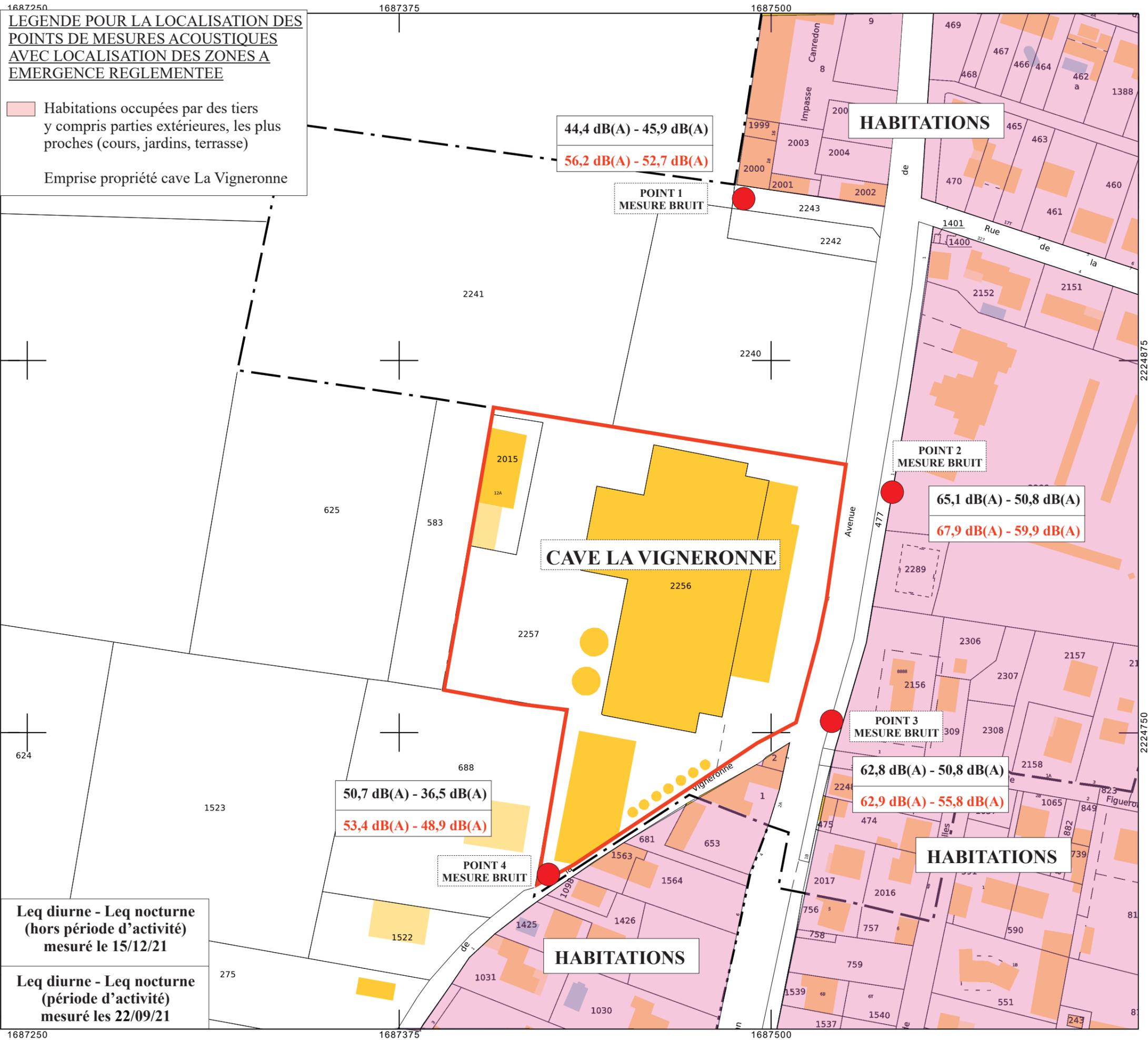
Date d'édition : 21/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques 11807
11807 CARCASSONNE cdx09
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



ANNEXE 2



Canet d'Aude
Plan équipements cave
28/09/2021 - A3 - 1/600e

ANNEXE 3

**PLAN DE LOCALISATION
DE MESURES DE BRUIT
DE LA CAVE DE CANET
SUR PHOTO AERIENNE**

Extrait Géoportail



ANNEXES 4 à 6

ANNEXES DE L'ETUDE ACOUSTIQUE

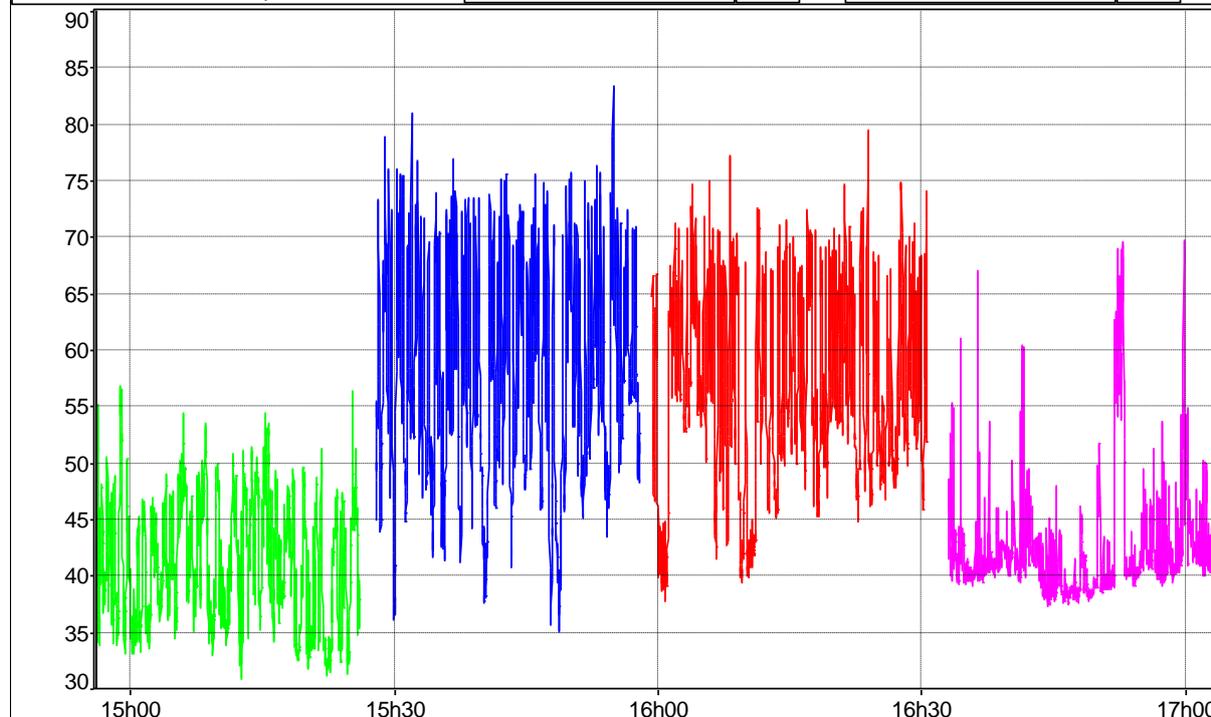
(localisation des points sur plan joint)

➤ Annexe 4 : Présentation des quatre mesures diurnes hors activité sur la cave

Fichier	MESURES DIURNE HORS ACTIVITE.CMG						
Commentaires	CAVE CANET						
Début	14:56:03 mercredi 15 décembre 2021						
Fin	17:03:22 mercredi 15 décembre 2021						
Durée élémentaire	1s						
Total périodes	7639						
Voie	Type	Pond.	Min.	Max.	Unité	Min.	Max.
Point 1 : limite Nord	Leq	A	30	60	Pa		
Point 1 : limite Nord	Crête	C	50	90	Pa		
Point 1 : limite Nord	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	80	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 2 : d=face thermo flash	Leq	A	30	90	Pa		
Point 2 : d=face thermo flash	Crête	C	50	110	Pa		
Point 2 : d=face thermo flash	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 3 : face bureau	Leq	A	30	80	Pa		
Point 3 : face bureau	Crête	C	50	110	Pa		
Point 3 : face bureau	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4 : limite Sud	Leq	A	30	70	Pa		
Point 4 : limite Sud	Crête	C	60	100	Pa		
Point 4 : limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	80	Pa	6.3Hz	20kHz
Type d'appareil	FUSION						
N° de série appareil	10883						
Type capteur	Accredited_40CE						
N° de série capteur	226302						
Coordonnées	43° 13' 27.40 N						
	02° 50' 46.34 E						
Fuseau horaire	(UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris						

➤ **Annexe 5 : Niveau sonore mesurée sur les quatre points hors activité de jour**

Point 1 : limite Nord Leq 1s A	MER 15/12/21 14h56m03	37,7	dB	MER 15/12/21 17h03m21		dB
Point 2 : d=face thermo flash Leq 1s A	MER 15/12/21 14h56m03		dB	MER 15/12/21 17h03m21		dB
Point 3 : face bureau Leq 1s A	MER 15/12/21 14h56m03		dB	MER 15/12/21 17h03m21		dB
Point 4 : limite Sud Leq 1s A	MER 15/12/21 14h56m03		dB	MER 15/12/21 17h03m21	49,2	dB



Point 1 : Limite Nord **Point 2** : face thermo flash **Point 3** : face bureau **Point 4** : limite Sud

➤ **Annexe 6 : Indice statistiques et Leq aux quatre points : mesure diurne hors activité**

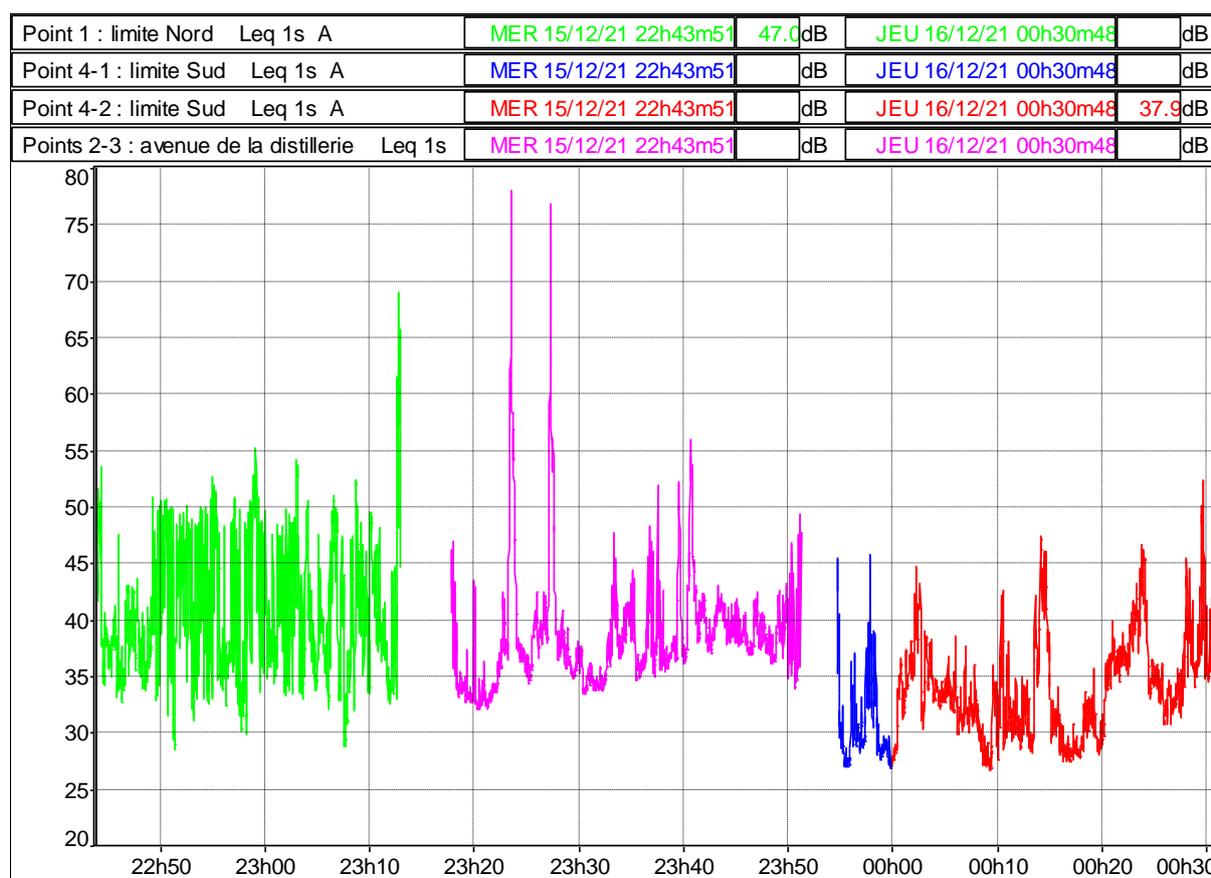
Fichier	MESURES DIURNE HORS ACTIVITE.CMG						
Début	15/12/21 14:56:03						
Fin	15/12/21 17:03:22						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
Point 1 : limite Nord	Leq	A	dB	44,4	30,9	56,8	40,8
Point 2 : d=face thermo flash	Leq	A	dB	65,1	35,0	83,3	57,0
Point 3 : face bureau	Leq	A	dB	62,8	37,7	79,4	55,7
Point 4 : limite Sud	Leq	A	dB	50,7	37,3	69,6	41,0

ANNEXES 7 à 9

➤ **Annexe 7 : Présentation des mesures nocturnes hors activité sur la cave**

Fichier	Point 1 nocturne hors activité_1_1.CMG						
Commentaires							
Début	22:43:51 mercredi 15 décembre 2021						
Fin	00:30:49 jeudi 16 décembre 2021						
Durée élémentaire	1s						
Total périodes	6418						
Voie	Type	Pond.	Min.	Max.	Unité	Min.	Max.
Point 1 : limite Nord	Leq	A	20	70	Pa		
Point 1 : limite Nord	Crête	C	50	90	Pa		
Point 1 : limite Nord	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	70	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4-1 : limite Sud	Leq	A	20	50	Pa		
Point 4-1 : limite Sud	Crête	C	50	80	Pa		
Point 4-1 : limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	50	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4-2 : limite Sud	Leq	A	20	60	Pa		
Point 4-2 : limite Sud	Crête	C	50	90	Pa		
Point 4-2 : limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	80	Pa	6.3Hz	20kHz
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Leq	A	30	80	Pa		
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Crête	C	50	100	Pa		
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Type d'appareil	FUSION						
N° de série appareil	10883						
Type capteur	Accredited_40CE						
N° de série capteur	226302						
Coordonnées	43° 13' 27.34 N 02° 50' 46.53 E						
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord	Leq	A	15/12/21 22:43:51		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord	Crête	C	15/12/21 22:43:51		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	15/12/21 22:43:51		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-1 : limite Sud	Leq	A	15/12/21 23:54:50		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-1 : limite Sud	Crête	C	15/12/21 23:54:50		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-1 : limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	15/12/21 23:54:50		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-2 : limite Sud	Leq	A	16/12/21 00:00:00		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-2 : limite Sud	Crête	C	16/12/21 00:00:00		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4-2 : limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	16/12/21 00:00:00		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Leq	A	15/12/21 23:17:56		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Crête	C	15/12/21 23:17:56		-0.1		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		

➤ **Annexe 8 : Niveau sonore mesurée sur les trois points hors activité de nuit**



Point 1 : Limite Nord

Points 2 et 3 : avenue de la distillerie

Point 4 : limite Sud

➤ **Annexe 9 : Indice statistiques et Leq aux quatre points : mesures nocturnes hors activité**

Fichier	Point 1 nocturne hors activité_1_1.CMG						
Début	15/12/21 22:43:51						
Fin	16/12/21 00:30:49						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
Point 1 : limite Nord	Leq	A	dB	45,9	28,5	69,0	39,3
Point 4-1 : limite Sud	Leq	A	dB	33,0	26,9	45,7	29,4
Point 4-2 : limite Sud	Leq	A	dB	36,5	26,7	52,4	33,4
Points 2-3 : avenue de la distillerie	Leq	A	dB	50,8	32,0	78,0	37,6

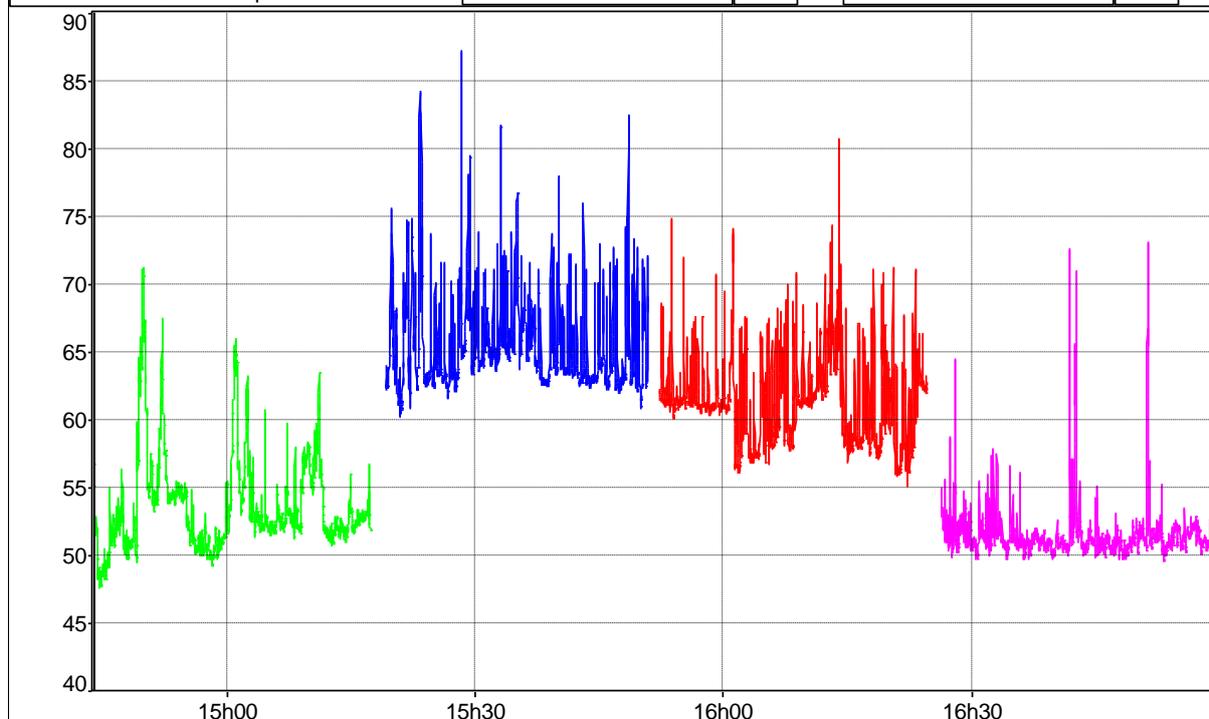
ANNEXES 10 à 12

➤ **Annexe 10 : Présentation des quatre mesures diurnes en activité sur la cave**

Fichier	MESURES DIURNE EN ACTIVITE.CMG						
Commentaires	CAVE CANET						
Début	14:43:53 mercredi 22 septembre 2021						
Fin	16:59:12 mercredi 22 septembre 2021						
Durée élémentaire	1s						
Total périodes	8119						
Voie	Type	Pond.	Min.	Max.	Unité	Min.	Max.
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Leq	A	40	80	Pa		
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Crête	C	70	100	Pa		
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	10	80	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 2 - face thermo flash	Leq	A	60	90	Pa		
Point 2 - face thermo flash	Crête	C	80	110	Pa		
Point 2 - face thermo flash	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	10	100	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 3 face bureau	Leq	A	50	90	Pa		
Point 3 face bureau	Crête	C	70	110	Pa		
Point 3 face bureau	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	10	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4 limite Sud	Leq	A	40	80	Pa		
Point 4 limite Sud	Crête	C	60	110	Pa		
Point 4 limite Sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	10	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Type d'appareil	FUSION						
N° de série appareil	10883						
Type capteur	Accredited_40CE						
N° de série capteur	226302						
Coordonnées	43° 13' 27.42 N 02° 50' 45.59 E						
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Leq	A	22/09/21 14:43:53		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Crête	C	22/09/21 14:43:53		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 14:43:53		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 2 - face thermo flash	Leq	A	22/09/21 15:19:13		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 2 - face thermo flash	Crête	C	22/09/21 15:19:13		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 2 - face thermo flash	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 15:19:13		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 3 face bureau	Leq	A	22/09/21 15:52:24		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 3 face bureau	Crête	C	22/09/21 15:52:24		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 3 face bureau	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 15:52:24		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4 limite Sud	Leq	A	22/09/21 16:26:31		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		
Point 4 limite Sud	Crête	C	22/09/21 16:26:31		0.3		
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date		Corr.		

➤ **Annexe 11 : Niveau sonore mesurée sur les quatre points en activité de jour**

Point 1 : limite Nord - attentetracteurs Leq :	MER 22/09/21 14h43m53	61,2	dB	MER 22/09/21 16h59m11		dB
Point 2 - face thermo flash Leq 1s A	MER 22/09/21 14h43m53		dB	MER 22/09/21 16h59m11		dB
Point 3 face bureau Leq 1s A	MER 22/09/21 14h43m53		dB	MER 22/09/21 16h59m11		dB
Point 4 limite Sud Leq 1s A	MER 22/09/21 14h43m53		dB	MER 22/09/21 16h59m11	52,5	dB



Point 1 : Limite Nord – attente tracteurs **Point 2** : face thermo flash **Point 3** : face bureau **Point 4** : limite Sud

➤ **Annexe 12 : Indice statistiques et Leq aux quatre points : mesure diurne en activité**

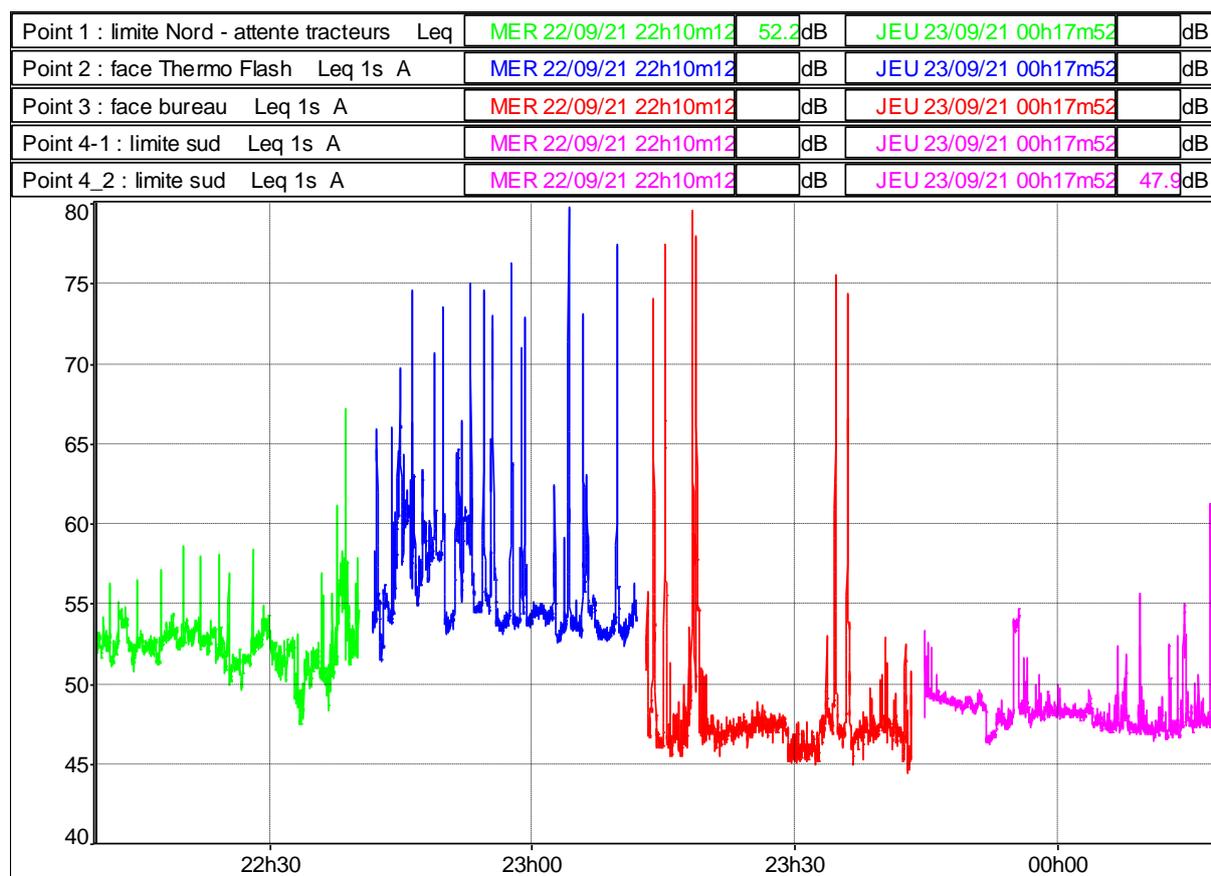
Fichier	MESURES DIURNE EN ACTIVITE.CMG						
Début	22/09/21 14:43:53						
Fin	22/09/21 16:59:12						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
Point 1 : limite Nord - attentetracteurs	Leq	A	dB	56,2	47,6	71,2	52,5
Point 2 - face thermo flash	Leq	A	dB	67,9	60,2	87,2	64,4
Point 3 face bureau	Leq	A	dB	62,9	55,0	80,7	61,1
Point 4 limite Sud	Leq	A	dB	53,4	49,5	73,0	51,0

ANNEXES 13 à 15

➤ **Annexe 13 : Présentation des 4 mesures nocturnes en activité sur la cave**

MESURES NOCTURNES EN ACTIVITE.CMG							
Fichier							
Commentaires							
Début 22:10:12 mercredi 22 septembre 2021							
Fin 00:17:53 jeudi 23 septembre 2021							
Durée élémentaire 1s							
Total périodes 7661							
Voie	Type	Pond.	Min.	Max.	Unité	Min.	Max.
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Leq	A	40	70	Pa		
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Crête	C	60	110	Pa		
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 2 : face Thermo Flash	Leq	A	50	80	Pa		
Point 2 : face Thermo Flash	Crête	C	60	110	Pa		
Point 2 : face Thermo Flash	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	10	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 3 : face bureau	Leq	A	40	80	Pa		
Point 3 : face bureau	Crête	C	60	100	Pa		
Point 3 : face bureau	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	90	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4-1 : limite sud	Leq	A	40	60	Pa		
Point 4-1 : limite sud	Crête	C	60	90	Pa		
Point 4-1 : limite sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	70	Pa	6.3Hz	20kHz
Point 4_2 : limite sud	Leq	A	40	70	Pa		
Point 4_2 : limite sud	Crête	C	60	100	Pa		
Point 4_2 : limite sud	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	0	70	Pa	6.3Hz	20kHz
Type d'appareil	FUSION						
N° de série appareil	10883						
Type capteur	Accredited_40CE						
N° de série capteur	226302						
Coordonnées	43° 13' 27.55 N 02° 50' 45.70 E						
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Leq	A	22/09/21 22:10:12	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Crête	C	22/09/21 22:10:12	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 22:10:12	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 2 : face Thermo Flash	Leq	A	22/09/21 22:41:50	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 2 : face Thermo Flash	Crête	C	22/09/21 22:41:50	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 2 : face Thermo Flash	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 22:41:50	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 3 : face bureau	Leq	A	22/09/21 23:13:02	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 3 : face bureau	Crête	C	22/09/21 23:13:02	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 3 : face bureau	Multispectres 1/3 Oct Leq	Lin	22/09/21 23:13:02	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			
Point 4-1 : limite sud	Leq	A	22/09/21 23:44:52	0.3			
Correction du calibrage d'origine par voie							
Voie	Type	Pond.	Date	Corr.			

➤ **Annexe 14 : Niveau sonore mesurée sur les quatre points en activité de nuit**



Point 1 : Limite Nord – attente tracteurs **Point 2** : face thermo flash **Point 3** : face bureau **Point 4** : limite Sud

➤ **Annexe 15 : Indice statistiques et Leq aux quatre points : mesures nocturnes en activité**

Fichier	MESURES NOCTURNES EN ACTIVITE.CMG						
Début	22/09/21 22:10:12						
Fin	23/09/21 00:17:53						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
Point 1 : limite Nord - attente tracteur...	Leq	A	dB	52,7	47,4	67,2	52,2
Point 2 : face Thermo Flash	Leq	A	dB	59,9	51,4	79,7	54,5
Point 3 : face bureau	Leq	A	dB	55,8	44,4	79,5	47,0
Point 4-1 : limite sud	Leq	A	dB	48,9	46,2	54,6	48,5
Point 4_2 : limite sud	Leq	A	dB	48,1	46,4	61,2	47,6

ANNEXES 16

2.2. Conditions de mesurage (point 6.2 de la norme)

Le contrôle des niveaux de bruit admissibles en limites de propriété de l'établissement, fixés par l'arrêté d'autorisation, est effectué aux emplacements désignés par cet arrêté. A défaut, les emplacements de mesures sont déterminés en fonction des positions respectives de l'installation et des zones à émergence réglementée, de manière à avoir une représentativité satisfaisante de l'effet potentiel des émissions sonores de l'installation sur les zones habitées.

Note : L'arrêté d'autorisation peut moduler les niveaux admissibles selon différentes parties du pourtour de l'installation, en fonction de l'implantation des zones à émergence réglementée par rapport à l'établissement ; les contrôles doivent en principe porter sur chacun d'eux.

Le contrôle de l'émergence est effectué aux emplacements jugés les plus représentatifs des zones à émergence réglementée. Dans le cas du traitement d'une plainte, on privilégiera les emplacements où la gêne est ressentie, en tenant compte de l'utilisation normale ou habituelle des lieux.

2.3. Gamme de fréquence (point 6.3 de la norme)

Les dispositions de la norme sont applicables.

2.4. Conditions météorologiques (point 6.4 de la norme)

Les dispositions de la norme sont applicables.

2.5. Indicateurs (point 6.5 de la norme)

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description synthétique d'une situation sonore complexe.

a) Contrôle des niveaux de bruit admissibles en limites de propriété.

Le niveau équivalent, déterminé dans les conditions fixées au point 2.6 ci-après, est utilisé.

Lorsque le mesurage est effectué sur plusieurs intervalles, le niveau de bruit équivalent global est obtenu par la moyenne pondérée énergétique des valeurs mesurées sur chaque intervalle, en tenant compte de la durée de la période représentée par l'intervalle de mesurage selon la formule suivante :

$$L_{\text{Aeq,T}} = 10 \log \left[\frac{1}{T} \sum_{i=1}^n t_i \cdot 10^{0,1 L_{\text{Aeq},i}} \right]$$

dans laquelle :

- T est la durée de l'intervalle de référence ;
- $L_{\text{Aeq},i}$ est le niveau équivalent mesuré pendant l'intervalle d'observation i ;
- t_i est la durée de la période représentée par l'intervalle de mesurage i (avec $\sum t_i = T$).

b) Contrôle de l'émergence.

Des indicateurs différents sont utilisés suivant les situations.

Dans le cas général, l'indicateur est la différence entre les niveaux de pression continue équivalents pondérés du bruit ambiant et du bruit résiduel, déterminée selon le point 6.5.1 de la norme.

Dans certaines situations particulières, cet indicateur n'est pas suffisamment adapté. Ces situations se caractérisent par la présence de bruits intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter, à l'oreille, d'effet de « masque » du bruit de l'installation. Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu.

Dans le cas où la différence $L_{\text{Aeq}} - L_{\text{A}}'$ est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractionnels L_{A} calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.

Le point 6.5.2 de la norme n'est pas applicable, sauf en ce qui concerne la disposition relative à la tonalité marquée.

2.6. Acquisitions des données, choix et durée des intervalles d'observations (point 6.6 de la norme)

Les mesurages doivent être organisés de façon à donner une valeur représentative du niveau de bruit qui existe sur l'ensemble de la période de fonctionnement de l'activité.

On entend par période de fonctionnement la période où l'activité est exercée dans des conditions normales. En règle générale, cela correspond à la période de production. En dehors de cette période, des opérations de nature différente (maintenance, mise en veille de machines, etc.) mais générant peu ou pas de bruit peuvent avoir

lieu. Elles ne doivent pas être incluses dans l'intervalle de référence, afin d'éviter une « dilution » du bruit correspondant au fonctionnement normal par allongement de la durée d'intégration. Toutefois, si ces opérations sont à l'origine de niveaux de bruit comparables à ceux de l'établissement en fonctionnement normal, elles sont intégrées dans l'intervalle de référence.

Si le fonctionnement se déroule sur tout ou partie de chacune des périodes diurne ou nocturne, le niveau équivalent est mesuré séparément pour chacune des parties de la période de fonctionnement (que l'on retiendra comme intervalle de référence) se situant dans les tranches horaires 7 heures - 22 heures ou 22 heures - 7 heures.

De la même façon, la valeur représentative du bruit résiduel est déterminée pour chaque intervalle de référence.

Exemple 1 : activité fonctionnant de 7 heures à 17 h 30 :

L'intervalle de référence est 7 heures - 17 h 30. L'arrêté d'autorisation fixe, pour un emplacement donné, un seul niveau de bruit admissible.

Exemple 2 : activité fonctionnant de 4 heures à 23 heures :

Les trois intervalles de référence sont : 4 heures - 7 heures, 7 heures - 22 heures et 22 heures - 23 heures. L'arrêté d'autorisation fixe, pour un emplacement donné, trois niveaux de bruit admissibles (un pour chaque intervalle de référence).

Exemple 3 : activité fonctionnant 24 heures sur 24 :

Les deux intervalles de référence sont 7 heures - 22 heures et 22 heures - 7 heures. L'arrêté d'autorisation fixe, pour un emplacement donné, deux niveaux de bruit admissibles pour chacune des périodes diurne et nocturne.

Les valeurs des niveaux de bruit ambiant et résiduel sont déterminées par mesure, soit sur la totalité de l'intervalle de référence, soit sur plusieurs « échantillons », dont la représentativité est essentielle pour permettre une conclusion correcte quant à la conformité de l'installation.

Toutes les garanties doivent être prises pour assurer à chaque emplacement de mesure cette représentativité :

- les mesurages doivent de préférence être effectués sur plusieurs intervalles de mesurage distincts, de manière à caractériser correctement le ou les intervalles de référence retenus ;
- la durée des mesurages doit prendre en compte toutes les phases de l'évolution du bruit pendant la totalité de la période de fonctionnement, particulièrement dans le cas de bruits fluctuants ;
- le fonctionnement de l'installation pendant le ou les mesurages doit correspondre aux activités normales ; l'intervalle d'observation doit englober tous les cycles de variations caractéristiques de l'activité ;
- la mesure du bruit résiduel doit prendre en compte les variations se produisant pendant le ou les intervalles de référence.

Pour la détermination de chacun des niveaux de bruit ambiant ou résiduel, la durée cumulée des mesurages à chaque emplacement doit être d'une demi-heure au moins, sauf dans le cas d'un bruit très stable ou intermittent stable.

Si les valeurs mesurées sont proches des valeurs limites (niveaux admissibles et/ou émergence), un soin particulier sera pris dans le choix, la durée et le nombre des intervalles de mesurage.

3. Méthode de contrôle (point 5 de la norme)

La méthode de contrôle est moins exigeante que la méthode d'expertise, quant aux moyens à mettre en œuvre et à l'appareillage de mesure à utiliser. Elle n'est applicable qu'à des situations sonores relativement simples permettant une durée d'observation plus faible. Elle ne fait pas appel à la technique des niveaux équivalents courts.

Les dispositions du point 2 ci-dessus sont également applicables à la méthode de contrôle, sous réserve des modifications suivantes :

- l'appareillage de mesure est un sonomètre de classe 2 au moins, permettant la détermination directe du niveau de pression acoustique continu équivalent ;
- elle ne peut être mise en œuvre en cas de présence de bruit à tonalité marquée, ainsi que dans les situations nécessitant l'utilisation d'un indice fractionnel et décrites au point 2.5 ci-dessus.

4. Rapport de mesurage (point 7 de la norme)

Le rapport de mesurage établi par la personne ou l'organisme qualifié qui effectue des mesures de contrôle en application de l'article 5 ou à la demande de l'inspection des installations classées doit contenir les éléments mentionnés au point 7.1 de la norme, à l'exception de la référence à cette dernière, qui est remplacée par la référence au présent arrêté.

d'autorisation initiale, sauf si le niveau de bruit résiduel a été modifié de manière notable.

Art. 4. - Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement doivent être conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation de leurs émissions sonores. En particulier, les engins de chantier doivent être conformes à un type homologué.

L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Art. 5. - La mesure des émissions sonores d'une installation classée est faite selon la méthode fixée à l'annexe du présent arrêté.

L'exploitant doit faire réaliser périodiquement, à ses frais, une mesure des niveaux d'émission sonore de son établissement par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Ces mesures se font aux emplacements et avec une périodicité fixés par l'arrêté d'autorisation. Les emplacements sont définis de façon à apprécier le respect des valeurs limites d'émergence dans les zones où elle est réglementée.

Art. 6. - Dans les arrêtés ministériels pris au titre de l'article 7 de la loi du 19 juillet 1976 susvisée et faisant référence à la méthodologie d'évaluation définie par l'arrêté du 20 août 1985, la méthode de mesure définie dans l'annexe du présent arrêté se substitue de plein droit aux dispositions des paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 de l'instruction technique jointe à l'arrêté du 20 août 1985.

Art. 7. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 août 1985 susvisé est modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 1997 : après les mots : « installations soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement », il est ajouté les mots : « à l'exclusion des installations soumises aux dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ».

Art. 8. - Le présent arrêté est applicable à compter du 1^{er} juillet 1997.

Art. 9. - Le directeur de la prévention des pollutions et des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1997.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la prévention des pollutions
et des risques, délégué aux risques majeurs,
P. VASSERON

ANNEXE

MÉTHODE DE MESURE DES ÉMISSIONS SONORES

La présente méthode de mesure des émissions sonores d'une installation classée est applicable pour la mesure des niveaux de bruit en limites de propriété de l'établissement et pour la mesure de l'émergence dans les zones où celle-ci est limitée.

Les mesures sont effectuées selon les dispositions de la norme AFNOR NFS 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement. - Méthodes particulières de mesurage » (décembre 1996), complétées par les dispositions ci-après.

Cette norme fixe deux méthodes de mesure se différenciant par les moyens à mettre en œuvre et par la précision des résultats. La méthode de mesure à utiliser est la méthode dite « d'expertise » définie au point 6 de la norme. Cependant, un simple contrôle du respect des prescriptions peut être effectué selon la méthode dite de « contrôle » définie au point 5 de la norme. Dans ce cas, une conclusion quant à la conformité des émissions sonores de l'établissement ne pourra être tirée que si le résultat de la mesure diffère de la valeur limite considérée (émergence ou niveau admissible) de plus de 2 dB(A).

1. Définitions

Les définitions suivantes constituent un rappel de celles figurant dans la norme.

1.1. Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A « court », L_{Aeq} .

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A obtenu sur un intervalle de temps « court ». Cet intervalle de temps, appelé durée d'intégration, a pour symbole τ . Le L_{Aeq} court est utilisé pour obtenir une répartition fine de l'évolution temporelle des événements acoustiques pendant l'intervalle de mesurage. La durée

d'intégration retenue dépend de la durée des phénomènes que l'on veut mettre en évidence. Elle est généralement de durée inférieure ou égale à 10 s.

1.2. Niveau acoustique fractile, L_{Aeq} .

Par analyse statistique de L_{Aeq} courts, on peut déterminer le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N % de l'intervalle de temps considéré, dénommé « niveau acoustique fractile ». Son symbole est $L_{Aeq, N}$, par exemple, $L_{Aeq, 90}$ est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % de l'intervalle de mesurage, avec une durée d'intégration égale à 1 s.

1.3. Intervalle de mesurage

Intervalle de temps au cours duquel la pression acoustique quadratique pondérée A est intégrée et moyennée.

1.4. Intervalle d'observation

Intervalle de temps au cours duquel tous les mesurages nécessaires à la caractérisation de la situation sonore sont effectués soit en continu, soit par intermittence.

1.5. Intervalle de référence

Intervalle de temps retenu pour caractériser une situation acoustique et pour déterminer de façon représentative l'exposition au bruit des personnes.

1.6. Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

1.7. Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Note : au sens du présent arrêté, le bruit particulier est constitué de l'ensemble des bruits émis par l'établissement considéré.

1.8. Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence de(des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

1.9. Tonalité marquée

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveau entre la bande de tiers d'octave et les quatre bandes de tiers d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau ci-après pour la bande considérée :

CETTE ANALYSE SE FERA À PARTIR D'UNE ACQUISITION MINIMALE DE 10 S		
60 Hz à 216 Hz	400 Hz à 1 200 Hz	1 060 Hz à 3 000 Hz
10 dB	5 dB	5 dB

Les bandes sont définies par fréquence centrale de tiers d'octave.

2. Méthode d'expertise (point 6 de la norme)

2.1. Appareillage de mesure (point 6.1 de la norme)

Les mesures de simple contrôle de conformité peuvent être effectuées avec un appareillage de mesure de classe 2, répondant aux spécifications du point 6.1.1 de la norme et permettant d'utiliser la technique des niveaux équivalents courts. Cet appareillage doit en outre être conforme aux dispositions légales en matière de métrologie légale applicables aux sonomètres. L'appareil doit porter la marque de vérification périodique attestant sa conformité.

Si les mesures sont utilisées en vue de la constatation d'une infraction, le sonomètre utilisé doit être de classe 1.

Avant chaque série de mesurage, le sonomètre doit être calibré.